VOLUME V. WINNIPEG, MAN., MERCREDI, 23 JANVIER 1918 NUMERO 37

LA LIBERTÉ

Adressez toute correspondance à "LA LIBERTE"
ABONNEMENTS:
Canada et Etats-Unis $1.50
Union Postale $2.00

Directeur: HECTOR HEROUX

DIEU ET MON DROIT

Imprimé et publié par la WEST CANADA P... CO. LTD.
619 Ave M... t
Téléphones - - Garry 4264-4265

FRANCOIS VEUILLOT

La conférence que devait donner à Saint-Boniface, le 30 janvier courant, l'éminent journaliste français, M. François Veuillot, est remise de quelques jours.

Le distingué visiteur de la France catholique regrette de ne pouvoir réaliser de suite le vaste programme d'apostolat qu'il avait assumé. M. Veuillot est obligé de s'accorder, contre son gré, avoue-t-il, quelques jours de repos que réclame sa santé, ébranlée quelque peu par le surcroît de travail qu'il s'est imposé, depuis son arrivée au Canada.

Nous espérons que notre illustre ami se remettra bientôt de cette indisposition passagère, et satisfera notre ardent désir de l'entendre. Nous annoncerons prochainement la date précise de sa visite parmi nous, ainsi que le jour et l'heure de sa conférence au Collège de Saint-Boniface, sous les auspices de l'A. C. J. C.

PROGRAMME EFFECTIF

Il importe, tout d'abord, écrivions-nous, la semaine dernière, en commentant le programme d'action dressé par M. l'abbé Groulx, que nous soyons, nous, Manitobains, à la hauteur de notre tâche. Parce que la culture constitue, au Manitoba, une belle et rémunératrice profession, nous devons avoir profondément en nous la noble ambition de demeurer au poste. A cette volonté de demeurer sur la terre doit s'ajouter le ferme désir d'y fixer tous nos enfants. Ils y seront infiniment plus heureux que dans le tourbillon des villes. — Ce désir d'enraciner en terre manitobaine nos propres fils se doit compléter de l'ambition d'agrandir le domaine de la patrie canadienne-française au Manitoba, d'y accroître la force et l'influence de notre groupe national, en y amenant chacun une famille.

Voilà succinctement la tâche que nous nous assignions la semaine dernière. Venons-en aujourd'hui aux moyens de l'accomplir.

Des fils épars se rompent sans effort. Réunis, constitués en une trame, ils acquièrent une force de résistance dont on ne triomphe point sans grande difficulté. L'union de ces fils a fait leur force. Là, comme en tout autre domaine, l'union a été créatrice de force. Pourquoi ne le serait-elle pas dans notre vie nationale, dans notre lutte pour le maintien et la survivance de notre nationalité?

L'union! C'est de cette chose magique, si féconde mais si rare, dont nous voulons aujourd'hui causer.

S'unir! C'est tôt dit. Mais comme cela se traduit difficilement en actes.

Pour que fut vraiment fécond le programme d'action de M. l'abbé Groulx, nous voudrions que toujours, partout, en tout, nous fussions unis, que nous ne fassions qu'un, n'ayant qu'une commune aspiration, qu'un même but, tous mûs par la même pensée, par la même volonté. D'abord, l'union paroissiale. Elle incarne le premier groupement de nos familles. Pourquoi n'en pas bannir ce vice antichrétien et antisocial qu'est la jalousie? D'aucuns ne peuvent sans en ressentir une secrète tristesse être témoins du succès d'un coparoissien. Est-il chose plus mesquine? Est-il chose plus déprimante? Ce n'est pas de la tristesse qu'il faut ressentir, mais de la joie. Par quoi nous ne ferions que mettre en pratique une vertu chrétienne très élémentaire: faire aux autres ce qu'on voudrait qu'il nous fut fait à nous-même. En plus d'agir chrétiennement, nous ferions le désir de nous enquérir du succès de notre co-paroissien et d'y atteindre en l'imitant. Ce serait de l'émulation dont on ne saurait trop dire de bien. S'il plaisait à Dieu que ce fut un jour la pensée directrice de l'activité de nos compatriotes, nous aurions en elle l'ennemi mortel de cette routine et de ces procédés arriérés qui, chaque année, nous font perdre des milliers de piastres. Trop importante est la lutte pacifique que nous menons pour que nous puissions amoindrir, restreindre notre effort en usant de méthodes ineffectives. Il est de souveraine importance que dans nos relations familiales de paroissiens, nous substituions à cet esprit de jalousie un esprit d'entente. Le ferions-nous que nous ne tarderions pas à offrir aux attaques un front beaucoup plus compact et résistant.

De la vie paroissiale, montons à la vie politique. Nous n'avons plus le droit, en face de l'antagonisme de nos adversaires à notre expansion nationale, de diviser nos forces, de nous fractionner en groupes politiques, de briser les armes dont nous pourrions user sur le terrain social et parlementaire où se jouent nos grands intérêts.

Comprenons-nous bien. Nous ne sommes pas partisans de la doctrine des bras croisés en face des luttes électorales. Ce serait prôner notre suicide. Nous demandons que nous ne nous occupions de politique qu'en plaçant au tout premier plan nos intérêts religieux et nationaux. Etre rouge ou bleu sans pouvoir en donner une solide raison n'est pas digne d'un homme simplement intelligent. A l'occasion, soyons rouge ou bleu, puisque telle est notre forme actuelle de gouvernement, mais faisons en sorte que le parti serve nos plus chers intérêts et cela sans que jamais nous devenions ses esclaves. Nous sommes, plus que jamais, convaincu qu'un homme intelligent et vraiment indépendant doit de temps à autre changer de capot. Nos paroles seront peut-être un objet de scandale pour quelques partisans politiques. Peu nous chaut. Tout au plus leur demanderons-nous de rechercher sur quelles raisons plausibles ils assoient leur condamnation de notre attitude.

L'ACTION FRANCAISE

C'est à la fin de cette semaine que doit paraître, à Montréal, le premier numéro de la seconde année de l'**Action Française**. Qu'on s'empresse donc d'adresser son abonnement à cette vaillante revue du bon combat.

Si l'on veut connaître les réserves d'énergies nationales qui restent encore cachées dans le peuple canadien-français, si l'on désire conserver son courage toujours égal et inflexible au milieu des attaques sournoises qui sont dirigées de partout contre nous, si l'on a au coeur la ferme volonté de rester ce que nous sommes, catholiques et français, instruisons-nous des questions qui concernent la langue des aïeux, étudions l'histoire de l'activité française au Canada.

L'**Action Française** nous fournit à tous le bon moyen de faire cette étude, d'acquérir cette instruction, de fortifier en nous les convictions qui affermiront notre foi et nous aideront à sauvegarder notre langue.

Le prix de l'abonnement est très modeste: $1.00 seulement pour un an. Adressez le vôtre à "La ligue des Droits du Français", 32 Immeuble de la Sauvegarde, rue Notre-Dame-Est, Montréal.

NOUS SOMMES CHEZ NOUS

(Le **Droit**, 12 janvier 1918).

Les Canadiens français sont ici chez eux; l'histoire le prouve éloquemment, les traités le disent et la constitution du pays le proclame. Cependant, si nous devons tirer des conclusions de ce que disent, écrivent et font nos compatriotes de langue anglaise, nous ne serions en réalité que des voyageurs importuns qui s'attardent trop à rester sur la terre canadienne et qui ont le tort de s'y attacher. Ils ont aussi le tort impardonnable de vouloir conserver et transmettre à leurs descendants la foi, la langue et les traditions de leurs ancêtres.

A lire la presse de langue anglaise du pays, des Etats-Unis et d'Angleterre, nous sommes des Français dégénérés, mais non des Canadiens. Il faut remarquer, pour se retrouver un peu dans la crise que nous traversons aujourd'hui, que la majorité, qui est de langue et d'origine anglaises, a donné une nouvelle définition au patriotisme qu'elle fait consister maintenant dans l'amour exclusif des autres pays. C'est pourquoi, nous, qui voyons avant tout et par-dessus tout l'intérêt du pays où nos pères ont vécu et sont morts, où nous vivons et où nous voulons que nos enfants vivent et meurent, on nous accuse de n'être pas canadiens.

C'est une prétention qui a été récemment soutenue dans le **Journal** d'Edmonton — tous les **Journal** se remblent, — par un avocat de l'endroit, M. C.-C. McCaul. Heureusement que cette accusation n'est pas restée sans réponse.

"Le Canadien français", lui répondit le Père Drummond, S.J., "est le seul vrai Canadien. Le Canada est sa seule patrie. Il vit ici depuis plus de trois cents ans. Il a le premier exploré chaque partie du Canada, de l'Atlantique au Pacifique et même à l'Arctique. Il n'a pas de liens de famille outre-mer. Il y a cinquante ans, il était le seul qui, selon le vocable anglais alors employé ici par les autres races, s'appelait Canadien. Les autres habitants s'appelaient eux-mêmes Anglo-canadiens, Canadiens écossais, Irlando-canadiens. Depuis la Confédération, ils ont abandonné le trait d'union, ils l'ont passé aux seuls vrais Canadiens, qu'ils appellent les Canadiens français. Mais même de ce temps-ci, quand ceux-ci parlent d'eux, entre eux, dans leur chère vieille langue française, ils s'appellent les Canadiens."

Le Canadien français n'a pas seulement été le premier habitant de ce pays, il ne l'a pas seulement défriché et colonisé, après avoir combattu héroïquement pour le conserver à l'Angleterre, à qui il avait prêté serment d'allégeance. Il a refusé de s'allier à la Nouvelle Angleterre qui cherchait à se séparer de sa mère patrie. Une fois la colonie assurée à l'Angleterre, il a livré de longues luttes constitutionnelles qui ont abouti à valoir aux habitants du Canada toutes les libertés qu'ils ont perdues, à la demande de la majorité de langue anglaise, dans ces derniers temps.

Encore aujourd'hui, c'est vers le Canadien français que l'on se tourne pour trouver les défenseurs des bribes de constitution qui nous restent, parce que, si on ne veut l'avouer, on comprend bien que c'est lui seul qui peut comprendre et posséder le plus pur idéal canadien.

Les Canadiens-français sont ici chez eux; mais, à la vérité, on ne saurait le dire à voir les agissements de la majorité.

"Un Anglais", dit l'**Etoile** de Lowell, "jouit des mêmes droits partout au Canada, qu'il soit dans le Québec ou dans l'Ontario, dans les provinces maritimes ou dans l'Ouest; il peut y faire enseigner sa langue à ses enfants, y organiser son propre système d'éducation et recevoir des subsides scolaires du gouvernement. Il n'y a pas pour lui, à proprement parler, de lignes de démarcation, de frontières, de différences; il est partout dans son pays, ayant tous les privilèges; on ne le traite en étranger nulle part. Il est tout à fait chez lui, même s'il vient de débarquer du paquebot qui l'a amené d'Angleterre. Hélas! il n'en est pas ainsi du Canadien français, dont les ancêtres furent les découvreurs et les pionniers du sol canadien, non seulement du Saint-Laurent, mais de la région des grands lacs, du pays d'Evangéline, des prairies immenses de l'Ouest. On semble, aujourd'hui plus que jamais, le considérer comme un intrus, un étranger partout ailleurs que dans la province de Québec.

Et après avoir cité un article du **Toronto Globe**, lignes publiées, il y a quelques jours, dans nos colonnes, elle termine:

"A la lecture de ces lignes, on croirait vraiment que le Canada n'a pas été cédé à l'Angleterre par la France, mais qu'il a été bel et bien conquis, et que le traité de Paris (1763) n'existe pas.

"L'unité nationale peut difficilement s'établir dans ces conditions, et c'est très dommageable."

Nous n'avons jamais refusé de reconnaître que l'Anglo-Canadien est ici chez lui, dans toutes les provinces, nous l'avons bien souvent, au contraire, considéré comme un des nôtres, dans la province et les comtés où nous avons la majorité. Si nous n'eussions pas été aussi bienveillants, nous n'aurions pas, comme nous avons continué de le faire, choisi nombre de nos mandataires, de nos représentants chez nos compatriots de langue anglaise. A l'heure actuelle, où nous sortons d'une lutte carrément livrée contre l'élément français, il est très intéressant de noter le nombre de députés de langue anglaise élus par le voeu canadien-français.

Nous ne demandons pas autant de largesse, de libéralité; mais nous ne voulons pas être traités ici en étrangers, en parias; nous voulons être chez nous dans la maison commune, et nous ne cesserons de le réclamer.

Thomas Poulin.

LE PROCES D'OTTAWA

Quelques précisions. — L'affaire O'Meara-Genest. — Le double inspectorat.

Il est impossible de préciser, avec les bribes de renseignements que nous possédons, les conséquences purement financières du jugement de M. Clute dans l'affaire des écoles d'Ottawa. Du reste, le jugement lui-même prévoit que certains points devront être soumis à l'arbitrage.

Mais deux choses sont d'ores et déjà évidentes, et elles sont d'une haute importance. La première, c'est que l'on ne peut toucher au fonds d'amortissement que la Banque d'Ottawa voulait s'approprier en paiement d'avances faites à la commission gouvernementale. Le tribunal a décidé que la commission élue elle-même ne pourrait légalement détourner cet argent de la fin qui lui avait été spécifiquement attribuée. S'il en avait été réglée autrement, tous les prêteurs auraient été à la merci d'un coup de force de la part des autorités provinciales. Le deuxième point, qui domine tout le débat, c'est que M. Clute estime inconstitutionnelle la loi adoptée, à la dernière session de la législature ontarienne et qu'invoquaient, pour se protéger, tous les défendeurs, membres de la "petite commission" et banques.

M. Hearst déclare que les choses n'en resteront pas là; mais la commission Genest, si elle est obligée, une fois de plus, de faire le tour des tribunaux, partira avec un avantage qu'elle n'a pas encore eu, celui d'une décision favorable du tribunal de première instance.

Rappelons — car ces histoires, qui découlent toutes d'une source commune, sont tellement diverses dans la forme qu'il peut être utile d'en préciser à nouveau le caractère particulier — rappelons l'origine de la loi qui est ainsi déclarée caduque par M. Clute.

Au lendemain du jugement du Conseil privé qui affirmait l'inconstitutionnalité de la loi créant la commission scolaire gouvernementale d'Ottawa, le gouvernement ontarien voulut parer aux doubles conséquences possibles du jugement. Par une première loi, il se fit donner le pouvoir de nommer éventuellement une nouvelle commission gouvernementale. C'est le texte qu'il a soumis, sans qu'il ait été l'occasion d'un litige particulier, à la division d'appel de la Cour suprême de la province, que celle-ci a déclaré constitutionnel (comme elle l'avait fait d'ailleurs de la loi rejetée plus tard par le Conseil privé) et que la commission Genest porte elle-même devant le Conseil privé sous forme d'appel de la décision de principe du tribunal ontarien. Par sa deuxième loi, le gouvernement entendait protéger la "petite commission" et stipulait que cette nouvelle loi pourrait être invoquée par la défense dans les procès alors pendants et dans ceux qui pourraient être intentés à l'avenir, à ce propos. C'est le texte que M. Clute vient de déclarer de nulle valeur (1).

Tout ceci n'a rien de commun, au point de vue de la procédure s'entend, car il s'agit toujours, au fond, du règlement XVII — avec l'affaire O'Meara-Genest, dont il est de nouveau question. C'est parce qu'il aurait violé les stipulations de l'injonction MacKell, particulièrement en payant les professeurs des écoles bilingues, que l'on veut faire jeter en

(Suite à la page 4)

TRIOMPHE ET JUSTIFICATION DU PAPE

Le monde saura-t-il en profiter?

(Le **Devoir**, 12 janvier).

En étudiant la réponse du Président des Etats-Unis à la dernière note du Souverain Pontife, j'avais signalé l'étrange contradiction par laquelle M. Wilson, d'accord avec Benoît XV sur les principes généraux qui devraient présider à l'accord des nations et même sur la plupart des remèdes particuliers à appliquer aux maux actuels, repoussait avec une si incroyable désinvolture les sages avis du Pape. La principale cause de cette contradiction, je la tissais dans la "lubie démocratique" de M. Wilson (1). Le dernier discours du président justifie singulièrement cette appréciation.

Maintenant qu'il lâche sa lubie et qu'il renonce à "démocratiser" de force l'Allemagne et l'Autriche, M. Wilson tombe d'accord avec Benoît XV sur presque tous les points de droit et de fait.

Dans la lettre de lord Lansdowne, nous avons également retracé l'accord de fond avec la pensée et les conseils salutaires du Souverain Pontife. Après avoir rappelé le touchant appel que Sa Sainteté avait fait entendre dès mars 1916 — et ce n'était pas le premier — j'ajoutais: "Si les peuples et les chefs d'Etat avaient, "dès ce moment, écouté la voix "du Pape, au lieu d'obéir à l'appel brutal et sanguinaire des "hommes de proie, la paix serait "conclue depuis un an et demi. "Et qu'on ne s'y trompe pas, il "faudra y venir quand même: la "paix dont le Pape a défini les "conditions nécessaires, ce n'est "pas uniquement la seule paix "**juste et durable**, c'est aussi la "seule paix **possible** (2)."

De cette vérité les preuves éclatantes se multiplient et se précipitent. A mesure que les gouvernements cherchent à se rapprocher, à travers et au-dessus des multiples obstacles de la cupidité, la haine et le mensonge ont amoncelés, ils sont forcés d'emprunter davantage au programme de paix du Souverain Pontife. Ils en arrivent même à recourir au monde de négociation qu'il leur a suggéré.

* * *

Dès le mois de juillet 1915, le Pape protestait contre le brutal cri de violence qui s'élevait dans tous les pays en guerre: "Il est "faux, écrivait-il, que cet immense conflit ne peut se terminer "que par la violence des armes.. "L'équilibre et le progrès du "monde, la sécurité et la paix des "nations reposent sur le bien-être "général, sur le respect de chacun "pour le droit et la dignité d'autrui, plus que sur la multitude "des armées et le rempart formidable des forteresses."

A ceux qui prétendaient assurer une paix durable par l'écrasement de l'ennemi, il faisait entendre cette parole, aussi vraie selon la politique humaine qu'inspirée de l'équité chrétienne: "Rappelez-vous que les peuples ne meurent "pas: humiliés et opprimés, ils "préparent les représailles du lendemain en transmettant de génération en génération la haine "et la soif de la vengeance." — "Que ne pesez-vous", disait-il aux chefs d'Etat, "avec une conscience sereine les droits et les justes "aspirations des peuples?"

En décembre 1915, il revenait à la charge et indiquait "l'unique "moyen qui puisse amener promptement la fin de cette épouvantable conflagration." Il suggérait que "dans un échange d'i"dées, direct ou indirect, les aspi"rations de chacun soient enfin "exposées clairement avec une "volonté sincère et une conscience "sereine et dûment examinées, en "éliminant les prétentions injustes et les **impossibilités**... Il est "absolument nécessaire que, d'un "côté comme de l'autre des belli"gérants, on cède sur quelques "points et qu'on renonce à quel"ques avantages espérés; et cha"cun devrait consentir de bon gré "des concessions, même au prix "de certains sacrifices, pour ne "pas assumer devant Dieu et de"vant les hommes l'énorme res"ponsabilité de la continuation de "ce massacre sans exemple."

En mars 1916, il réitérait ses conseils à la fois angoissés et sereins; il adjurait de nouveau les gouvernants "d'exposer une bon"ne fois avec clarté, d'une maniè"re directe ou indirecte, les désirs "de chacune des parties et de te"nir compte, **dans la mesure du "juste et du possible**, les aspira"tions des peuples, acceptant au "besoin, en faveur de l'équité et "du bien commun des nations, **les "obligatoires et nécessaires sacri"fices d'amour-propre et d'inté"rêts particuliers**."

"Telle était et telle reste", ajoutait-il avec cette autorité suave que donne l'exercice du suprême magistère des âmes; "l'unique "voie pour résoudre le mons"trueux conflit suivant les règles "de la justice et arriver à une "paix **qui ne soit pas profitable à "une seule des parties mais à tou"tes**, et qui soit, par suite juste et "durable."

Que tout cela était vrai, fort, juste et infiniment plus pratique que tous les conseils de la haine, les efforts de la force brutale et les roueries de l'astuce diplomatique!

Voici deux ans et demi que la première de ces paroles a été prononcée, plus de deux ans que le second appel a été lancé, vingt-deux mois que la définition de la seule paix "juste durable" a été donnée par la plus haute autorité morale, et la plus désintéressée, du monde. Les gouvernants sont restés sourds, les peuples ont continué à s'entre-tuer, les catholiques eux-mêmes n'ont pas eu le courage de faire écho à la parole du pape. En sont-ils plus avancés? Des millions d'hommes ont péri; d'autres millions sont mutilés pour la vie; des pays entiers ont été dévastés; des trésors d'art ont été anéantis; la famine et la banqueroute menacent le monde. Et il faut tout de même y venir. Les chefs d'Etat sont enfin amenés à "exposer avec clarté les aspirations de chacun", à peser, non pas hélas! avec une "conscience sereine" mais, espérons-le, avec une conscience repentante, les "droits et les justes aspirations des peuples"; chaque nation commence à comprendre qu'elle doit faire "les obligatoires et nécessaires sacrifices d'amour-propre et d'intérêts particuliers".

* * *

Forcés tous de venir à Canossa, peuples et chefs d'Etat auront-ils la grandeur d'âme, le courage et le bon sens nécessaires pour appeler dans leurs conseils de pacification le seul homme qui ne les a pas trompés, le seul qui leur a, sans défaillance, indiqué la voie de la justice et du salut?

Pour obtenir le concours de l'Italie, les gouvernants de la France, de l'Angleterre et de la Russie s'étaient, paraît-il, engagés par un honteux marché à exclure du congrès de la paix la seule autorité capable de pacifier le monde. Ils s'efforcent aujourd'hui de désavouer ce pacte d'infamie, qui leur a d'ailleurs fort peu profité. Ce n'est pas suffisant. La seule "réparation" de leur crime et de leur folie — et c'est eux et le monde et non le Pape qui en profiteraient — ce serait d'appeler le Souverain Pontife à présider le congrès qui déterminera les conditions de la paix "juste et durable" et les bases de la future société des nations.

Qu'on ne s'y trompe pas: si les uns repoussent l'intervention du Pape en prétextant qu'il veut favoriser l'Allemagne et l'Autriche, et les autres parce qu'ils craignent qu'il ne ménage trop la France ou la Pologne, ni les uns ni les autres n'atteindront tout de même leurs desseins.

Que la paix se fasse demain, ou que les nations, obstinées à leur perte, poursuivent leur oeuvre de suicide et de dévastation, ce n'est ni la paix allemande, ni la paix française, ni la paix anglaise, ni la paix américaine, ni la paix impérialiste, ni la paix démocratique, qui mettra fin au massacre: ce sera la paix chrétienne, ou la révolution sociale.

La paix véritablement chrétienne, on ne peut pas l'espérer dans son entier. Le schisme grec, l'anarchie protestante et la Révolution française — les trois grands crimes que la chrétienté expie en ce moment — ont rompu le lien moral des sociétés chrétiennes, l'accord complet entre les principes d'autorité et les principes de liberté, la base du droit commun des peuples. On ne peut donc espérer que le Pape, que la Papauté, reprenne dès maintenant dans le monde son rôle salutaire et bienfaisant d'arbitre des nations. Mais si un trop grand nombre de peuples se refusent à accepter l'autorité dogmatique et disciplinaire du Saint Siège, du moins a-t-on le droit d'espérer que tous, chefs d'Etat et nations, éclairés leurs systèmes et de leurs théories, par l'impuissance désastreuse de leur diplomatie et de leurs par l'effroyable banqueroute de armées, auront le suprême bon sens de réclamer l'assistance morale et l'impartial arbitrage de l'autorité la plus haute et la plus humble à la fois qui soit au monde.

Le monde a plus que jamais besoin du Pape — non seulement pour l'aider à faire cesser le massacre actuel et rétablir l'accord entre les nations; mais aussi, et surtout, pour empêcher le conflit plus effroyable encore qui se prépare, dans chaque nation, entre les bourreaux et les victimes, entre les profiteurs et les martyrs de la guerre, entre les repus et les affamés.

Si les peuples chrétiens ne s'empressent de demander à la seule société morale qui ne se soit pas laissé réduire au rôle de secte débilitante et effritée, ou d'institution politique et étroitement nationale, la sève reconstituante qui leur rendra la vie, ils tomberont à brève échéance sous le joug de l'internationalisme sans religion, sans morale, sans principe directeur. Et l'état du monde, comme celui du possédé de l'Evangile, sera pire qu'auparavant.

Henri Bourassa.

(1) **Le Pape et le Président** — **Devoir** du 30 mai et du **31 août 1917**.

(2) **Le manifeste Lansdowne** — **Devoir** du 1er décembre **1917**.

LE COIN DES DAMES

SI je pouvais être de mauvaise humeur... je le serais ce soir, bien sûr, car en commençant ma jasette, voilà que je casse ma plume, je m'éclabousse les doigts, et j'envoie rouler dans le panier ma page souillée d'un inconvenant placard. Les superstitieuses diront que c'est de mauvais augure, que je ne ferai rien de bon, que mes idées se brouilleront, enfin que mes lectrices auront à lire une misérable chronique de plus. Peut-être, mais qu'on ne s'en prenne pas à ma plume cassée: je ne suis pas superstitieuse, moi.

Il y a des personnes qui voient de mauvais présages jusque dans un bout de fil, ma foi. Aussi, quand j'ai l'occasion d'en rencontrer, je ne me gêne pas de les railler de leurs frayeurs ridicules. Elles vous arrivent toujours avec une kyrielle de signes avant-coureurs de malheurs certains, qui vous feraient frémir, s'ils ne vous faisaient dormir debout. Tenez, par exemple, elles ne s'embarqueraient pas un vendredi pour un long voyage, oh! non, encore moins le 13 du mois; elles seraient victimes d'un terrible accident! Comme si vraiment ce jour et cette date existaient dans notre vie expressément pour nous porter malheur. Combien en ai-je vu qui, au moment de prendre part à un dîner d'amis, comptaient les convives... Elles se seraient retirées si toutefois l'hôtesse n'avait pris garde au nombre fatal en faisant ses invitations...

Un petit oiseau qui entre chez vous par la fenêtre, est l'annonce d'un deuil prochain. N'est-ce pas cruel et hors de sens?

J'ai rencontré une jeune femme qui affichait avec une parfaite désinvolture sa **foi superstitieuse.** Un jour que nous nous entretenions d'une amie malade, elle en vint à dire que depuis tant d'années, elle ne s'était jamais sentie si bien. Et ce disant, — le croiriez-vous? — je la vois se mouiller le doigt et l'appliquer sur le bras de son fauteuil; c'était un préventif à la maladie, qui l'aurait certainement clouée au lit le lendemain... Aussi ne devait-on pas dire que le temps était beau sans "toucher le bois": il aurait plu aussitôt. Mais, en temps de sécheresse, nous avions beau essayer le même subterfuge, les nuages s'amoncelaient nombreux sur nos têtes, mais n'en crevaient pas plus. Vrai, je ne me suis jamais arrêtée à ces présages, pas plus d'ailleurs que je n'ai cherché à scruter la signification d'un rêve; qu'il ait été pénible comme un cauchemar ou si beau, si beau, qu'on est fâchée de s'éveiller. Il est sage, dit-on, d'en prendre l'opposé pour la réalité. Vous riez en rêve? Vous pleurerez le jour suivant. Vous assistez à des funérailles? Consolez-vous, vous prendrez part aux réjouissances d'un mariage. Mais si vous embrassez une amie, oh! quelle destinée vous attend!

On rencontre beaucoup plus que vous ne pensez de ces personnes à la mentalité imbue de ces absurdités, qui sont inquiètes pendant des jours pour avoir marché sur deux bois en croix, croyant dur comme fer à un malheur prochain, ou qui nagent dans l'éthérée parce qu'elles ont rencontré un bossu: ce qui est d'une chance!!!

Je crois que c'est folie, et injurier le ciel, que d'attribuer ce qui peut nous venir d'heureux ou de malheureux à ces inventions de l'imagination, appelée à bon droit la folie du logis. Elle nous joue de vilains tours, si nous lui donnons libre cours.

Rêvez donc sans crainte, amie, faites la treizième à table, voyagez le vendredi, — pour ma part, je n'y regarderais pas de si près, — et gardez votre sérénité: votre vie n'en sera ni plus ni moins bouleversée, croyez-moi.

JACQUELINE DES ERABLES.

17 janvier 1918.

UN PORTRAIT

Un portrait c'est l'absence
Des amis, qu'on voudrait embrasser
Et par leur ressemblance
On peut voir devant soi, le passé se dresser.

C'est aussi leur présence,
Puisqu'avec eux, ainsi, l'on peut toujours passer
Un moment d'existence,
Puisque c'est voir encor que de pouvoir penser.

Aujourd'hui cette image,
Sur la rive du temps vif et toujours coulant,
Est un peu de moi-même au passé rappelant.

Sur le même rivage,
Quand nous aurons passé, ce monument d'un jour,
Ne sera malgré nous que ruine à son tour.

L'abbé Georges Joncas.

PENSEES CHOISIES

Il y a des **femmes de frontières** qui ne sont franchement ni du du monde ni de l'Eglise, et qu'on retrouve alternativement dans les deux camps, revêtues des insignes divers de la coquetterie ou de la pénitence: c'est là une hérésie de la piété.

Mgr Pie.

* * *

Le devoir que tu devines te lie dès l'instant que tu l'as deviné.

H.-F. Amiel.

* * *

Le plus intéressant partout, ce sont les âmes.

R. Bazin.

* * *

Les lettres sont comme les dames: quand elles sont très aimables, on leur pardonne d'arriver en retard.

J. de Maistre.

LES TALONS HAUTS

A propos d'une récente communication à l'Académie de Médecine de Paris

Voici, pour les lectrices du "Coin des Dames" qui n'ont pas l'avantage de recevoir le Devoir, un court mais intéressant article que nous avons détaché de la "Page du Foyer". Louis Latzarus est sarcastique, mais il faut avouer cependant qu'il a bien un peu raison.

"M. le professeur Quenu a fait frémir tous ses collègues de l'Académie de médecine de Paris en leur décrivant les méfaits **trop** certains des talons hauts. Il leur a montré des radiographies où ils ont reconnu avec horreur la position que prennent les os d'un pied chaussé à la mode. Même il a fait défiler sur un écran de cinéma trois jeunes femmes, marchant tantôt sans chaussures et tantôt avec des chaussures à grands talons. Ce spectacle effroyable a profondément ému l'Académie, qui a été sur le point d'émettre un voeu en faveur des souliers plats. Il paraît que les talons hauts compromettent l'avenir de la race."

Je me rappelle avoir lu déjà un réquisitoire analogue à celui que vient de présenter le professeur Quenu. Avant la guerre, avait paru une "petite histoire des grands talons", où l'auteur, le docteur Pierre Quiserne, exposait avec une extrême vigueur tous les arguments qui imposent la libération du pied des dames. Lui aussi avait radiographié des tarses, des métatarses, des talons et des malléoles, que les gens du commun appellent chevilles. Il alla jusqu'à Strasbourg faire des conférences, où il prophétisait mille maux à ses auditrices, si elles s'obstinaient à fixer des échasses à leurs talons.

Mais il avait le tort de faire précéder ses menaces d'un petit historique de la chaussure. Un charmant petit historique, plein de malicieuse érudition, et qui m'a pour toujours détourné d'attacher la moindre importance à la hauteur des talons.

En effet, j'appris que les hauts talons avaient été introduits en France par Catherine de Médicis, qu'ils avaient duré sous Henri III, sous Henri IV, sous Louis XIII, sous Louis XIV, sous Louis XV, sous Louis XVI, et qu'il avait fallu la Révolution pour les détruire. Alors, je veux bien qu'ils compromettent l'avenir de la race, mais c'est avec une lenteur extrême.

On pourrait objecter que ces hauts talons, étant réservés aux élégantes, ont borné leurs ravages aux dames bel air. Mais le docteur Quiserne assure que, à la fin du règne de Louis XIV, "les souliers à talons hauts pour les femmes se voyaient dans toutes les classes de la société." Donc, ne tremblons pas trop. Nous ayons eu, depuis ce temps, quelques gaillards...

Si néanmoins le docteur Quiserne et aujourd'hui le professeur Quenu se tiennent ferme dans l'opinion que les hauts talons sont dangereux, c'est qu'ils sont plus versés en anatomie qu'en psychologie, ce dont on ne saurait leur faire grief. Scientifiquement, ils ont raison. Pratiquement, ils ont tort. Tel est mon humble avis. Si un homme s'avisait de porter corset (le corset aussi devait compromettre l'avenir de la race) et de marcher sur des talons de quinze centimètres, bien sûr il causerait grand dommage à sa santé. Mais les dames peuvent porter corset et talons hauts, comme elles peuvent se décolleter en plein hiver sans encourir le moindre rhume, et se couvrir de fourrures en plein été sans qu'une goutte de sueur perle à leur front. A condition, bien entendu, que la mode le leur enjoigne. Si elles s'avisaient de porter des talons hauts quand la mode ordonne les talons plats, naturellement elles subiraient les troubles, les déformations et les douleurs que la science leur promet. Mais elles ne sont pas assez sottes pour cela.

Louis Latzarus.

RECETTES

Soupe aux tomates

Prenez douze tomates et faites-les bouillir dans à peu près un demiard d'eau avec deux oignons, un peu de persil et une cuillerée à dessert de soda, et laissez cuire un quart d'heure. Ensuite coulez dans une passoire et ajoutez un pot de lait, quatre cuillerées d'amidon, un demi-quarteron de beurre. Laissez bouillir cinq minutes et avant de servir ajoutez deux cuillerées de crème douce. Assaisonnez au goût.

* * *

Croquettes au saumon

Faites bouillir une livre de bon saumon frais que vous laisserez refroidir et que vous hacherez finement, ajoutez du poivre, du sel, du persil haché, du jus de citron, un peu de Cayenne. Mêlez bien. dans une casserole d'émail amenez à l'ébulition une demie-pinte de crème douce, versez-y en tournant constamment trois cuillerées **de fine farine et un gros mroceau** de beurre incorporé par petites parties, remuez, laissez bien cuire pendant trois à quatre minutes, mélangez et laissez refroidir pendant plusieurs heures. Quand la pâte est bien ferme plongez les mains dans la farine: formez les croquettes, tournez-les dans un oeuf battu puis dans la fine chapelure (croûte de pain râpée). Gardez au frais pendant une heure, plongez-les dans la friture bouillante. Servez sur une serviette pliée avec du persil frit.

Ayez soin de former les croquettes assez petites, c'est plus élégant.

L'ANGLETERRE DEVRA ENROLER PLUS D'HOMMES

Le ministre du Service National déclare que l'Angleterre devra fournir d'ici peu près d'un million d'hommes. — Il en faudra peut-être plus.

Près d'un demi million d'hommes seront recrutés prochainement en Grande-Bretagne seulement, et il se pourrait bien qu'un grand nombre d'autres le seront aussi avant longtemps. Ce recrutement se fera parmi les jeunes hommes, qui jusqu'à présent ont été exemptés parce qu'ils travaillaient aux industries essentielles à la poursuite de la guerre.

Telle est la déclaration qui a été faite le 18, en Chambre, par sir Auckland Geddes, ministre du Service national. Le ministre énuméra les ressources et les besoins en hommes et en munitions de la Grande Bretagne, et dit les mesures que le gouvernement veut prendre, après avoir consulté les chefs ouvriers.

L'Empire a enrôlé 7,500,000 hommes pour la ligne de feu **ou des industries de guerre,** au cours des hostilités, a déclaré le ministre, et maintenant il en a plus de 4,000,000 d'enrôlés, mais il a besoin d'un plus grand nombre d'hommes pour tenir tête à l'ennemi, en attendant que les Etats-Unis puissent donner toute leur force.

Il loua l'esprit des unions ouvrières, mais regretta que la société des ingénieurs n'ait pas pris part à la conférence, en autant que l'invitation leur était encore faite. Il loua chaudement le travail des femmes et déclara que quelques-uns des jeunes gens, sur le million exempté, se croient une classe privilégiée et croient pouvoir paralyser la construction des aéroplanes en déclarant des grèves.

Sir Auckland commença ses remarques en disant que rien ne pouvait être moins prudent que d'essayer de traiter avec le problème des hommes, en frappant un grand coup. C'est, dit-il, le principal problème de la guerre. Il veut dire vaisseaux, armées, munitions, vivres, lumière, chaleur et charbon. Pour le moment, le problème le plus vital n'est pas de trouver des hommes pour l'armée; mais nous devons prendre des mesures avant que ce problème devienne pressant.

Les faits contredisent carrément les déclarations de ceux qui disent que l'armée manque d'hommes. Le gouvernement a étudié avec soin la situation de ses armées sur le front de l'est, et il ne l'a pas trouvée trop mauvaise. A part la Russie et la Roumanie, les Alliés ont la supériorité numérique sur les Pouvoirs centraux. Au point de vue statistique, les Alliés n'ont pas lieu de s'alarmer.

Le retrait de la Russie signifie que plus de 1,600,000 hommes deviendront disponibles pour le front de l'ouest. Cependant, les ressources des Alliés et de l'Amérique sont suffisantes pour donner la victoire, et rien moins qu'une catastrophe attend les Pouvoirs centraux.

Chaque jour les forces anglaises deviennent de plus grande importance dans l'alliance. La Russie ne se bat plus pour sa liberté; la France a mis toute sa force dans la lutte et ne peut pas supporter le fardeau de la guerre indéfiniment; l'Amérique n'est pas encore entrée en campagne, et il faudra encore des mois avant qu'elle le soit; l'Italie a subi de grands revers. Tout dépend maintenant de l'Angleterre et des moyens qu'elle aura pour fournir des hommes d'ici quelques mois.

Sur mer, nous devons avoir la suprématie; dans l'air, nous devons la gagner; et sur terre nous devons faire tout notre possible pour combler les vides creusés par la Russie, en attendant que l'Amérique soit prête.

Si les ennemis, dit-il, poussèrent l'avantage d'une position intérieure et d'une organisation puissante de chemins de fer, ils ne sont pas soutenus, comme nous, par l'opinion publique.

Discutant la question des âges, il dit que l'Allemagne tenait sur le front russe des jeunes gens de 18 ans et que l'Autriche a fixé la limite d'âge à 55 ans. Analysant la force ennemie, il dit que l'Allemagne va pouvoir retirer 900,000 homems du front de l'est, et l'Autriche pourra en retirer assez pour faire un effectif de 1,600,000.

Les enrôlements ont été de 7,500,000 homes. L'Angleterre a cotribué 4,530,000 hommes; l'Ecosse, 650,000; le Pays de Galles, 280,000; l'Irlande, 177,000; les Dominions et les colonies, 900,000. L'autre million vient de l'Afrique, des Indes et des autres dépendances.

Le ministre dit qu'il sera nécessaire d'enrôler dans ce pays de 420,000 à 450,000 hommes, au minimum. On pourra en avoir besoin de plus encore au cours de l'année. Il ajouta que l'Angleterre n'a pas l'intention d'imposer la conscription en Irlande actuellement, ni de modifier la limite d'âge en Angleterre et **dans les colonies.**

Le gouvernement ne peut donner un traitement de préférence à aucune classe. Nombre de jeunes gens dans les industries essentielles doivent partager le fardeau et remplacer les autres.

On a l'intention de faire travailler les sujets étrangers et les femmes. Pour s'assurer du nombre d'hommes nécessaire, le gouvernement n'a pas l'intention de modifier la limite d'âge.

L'ARRESTATION DE CAILLAUX

M. Joseph Caillaux, accusé de trahison, a été mis en état d'arrestation, hier matin. — Cette arrestation cause une sensation dans Paris.

Paris, 16. — L'ancien premier ministre, Joseph Caillaux, qui subissait une enquête depuis quelque temps sur les accusation de commerce avec les Allemands, a été mis en état d'arrestation.

Lorsque le commissaire de police arriva chez lui, Caillaux dit: Mon peuple ne croyait pas que je fus arrêté, mais moi je m'attendais à une telle mesure du gouvernement que nous avons.

On a fait des recherches dans la maison de Caillaux, mais sans résultat. L'arrestation de Caillaux ne fut décidée que dimanche après-midi. Le mandat d'amener fut donné au commissaire Priolet, et à partir de sept heures la maison de Caillaux fut étroitement surveillée.

La nouvelle de l'arrestation de Caillaux créa une sensation. Les journaux annonçant son arrestation se vendirent comme des petits pains chauds.

Le "Temps" dit que l'arrestation est due à la production de nouveaux documents. On parle aussi d'un document qui sera bientôt publié dans la presse étrangère. On dit que ce document a placé le capitaine Bouchardon dans la même situation que lorsqu'il ordonna l'arrestation de Bolo Pasha.

On rappelle que durant le procès de Madame Caillaux, qui avait tué Gaston Calmette, Caillaux déclara qu'il avait hérité 1,200,000 francs et pouvait prouver que sa fortune n'avait pas augmenté au moment du procès.

La "Vérité", un nouveau journal en faveur de Caillaux, dit que de nouveaux documents doivent avoir été produits, parce que Caillaux avait été laissé en liberté après la suspension de son immunité parlementaire.

D'après l' "Intransigeant", la commission d'enquête envoyée en Italie n'a pas encore fait son rapport. Par conséquent l'arrestation ne peut avoir cette cause.

Le journal ajoute cependant qu'un document, mis entre les mains des autorités militaires, est d'une telle gravité et d'une telle authenticité qu'il n'éai plus possible de laisser Caillaux en liberé.

La "Liberté" rapporte que l'enqute faite au département de la Justice, en Italie a découvert qu'il y avait, à la banque de Florence, un compte ouvert au nom de Renouard, nom que portait Mme Caillaux, et que M. Caillaux a porté pendant son séjour en Italie, en 1916.

Lorsque M. Priolet annonça le but de sa visite à l'ancien premier ministre, M. Caillaux protesta. M. Priolet l'invita alors à monter dans son auto, où se trouvaient quelques détectives. Caillaux fut conduit à la cour et de là au bureau du capitaine Bouchardon, et ensuite à la prison de Santé. Un peu plus tard, le capitaine Bouchardon et le commissaire Priolet rapportèrent les faits au gouverneur militaire de Paris.

Le député Paul Gruet, qui avait donné avis qu'il interpellerait le gouvernement sur la continuation de la publication de commentaires sur l'affaire Caillaux dans les journaux, fut informé qu'il ne pourrait le faire. Il a envoyé un message à M. Clémenceau dans lequel il dit: vous avez de la force de caractère, mais aussi, je vous forcerai à accepter le débat.

AUTRE ARRESTATION

Paris, 16. — O na arrêté, hier soir, Paul Comby, un avocat, par suite de l'enquête sur les faits et gestes de M. Caillaux. Comby était un des convives de Caillaux au dîner offert à M. Cavallini, un Italien. Il a aussi accompagné en Suisse le député Loustalot, aussi accusé dans l'affaire Caillaux d'avoir vu Abbas Hilmi, ancien khédive d'Egypte.

VENTE D'UNE BELLE FERME POUR CAUSE D'HYPOTHEQUE

En vertu de droits que confère une hypothèque que l'on produira au moment de la vente, il sera offert en vente à l'enchère publique, par Thomas J. Gibbons, commissaire priseur, à l'Hôtel Commercial, en le village de Saint-Claude, dans la province du Manitoba, lundi 18 février A. D. 1918, à douze heures de l'avant-midi, la propriété suivante, à savoir:

Dans la province du Manitoba et comprenant le quart sud-ouest de la section trente-trois (33) dans le Township huit (8) et le rang sept (7) à l'ouest du méridien principal dans la dite province.

Les vendeurs sont informés qu'à peu près cent cinquante acres (150) de la dite terre ont été en culture.

Les vendeurs sont de plus informés que sur la dite terre se trouvent les bâtisses suivantes: à savoir:

Maison en bois de 18 x 20 d'un étage et demi, couverture de bardeaux, avec annexe; Grainerie en bois, 16 x 26; étable en bois rond, 16 x 45, toit en poteaux; étable en bois rond, 20 x 24, un étage et demi, couvert en bardeaux; aussi un puits avec bonne eau.

Conditions de vente: Vingt pour cent à payer au moment de la vente et le reste aux conditions qu'on fera connaître au moment de la vente.

La propriété sera offerte en vente sous réserve d'une offre sous sceau.

Pour tout autre renseignement, s'adresser aux requérants des vendeurs:

Fisher, Wilson,
Battram & Hamilton,
173 avenue Portage,
Winnipeg, Manitoba.

En date de ce 11me jour de janvier A. D. 1918.





Pour Lire au Foyer le Dimanche

EVANGILE

DIMANCHE DE LA SEPTUAGESIME

(S. Matth., XX, 1-16)

En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples: Le royaume du ciel est semblable à un père de famille qui sortit de grand matin afin de louer des ouvriers pour sa vigne. Après être convenu avec eux d'un denier pour leur journée, il les envoya à sa vigne. Etant sorti vers la troisième heure, il en vit d'autres qui étaient oisifs sur la place publique, et il leur dit: Vous aussi, allez à ma vigne, et je vous donnerai ce qui sera raisonnable, et ils y allèrent. Il sortit encore vers la sixième et vers la neuvième, et fit la même chose. Enfin il sortit vers la onzième heure, et en ayant trouvé d'autres, il leur dit: Pourquoi vous tenez-vous ici tout le jour dans l'oisiveté? C'est, lui, répondirent-ils, parce que personne ne nous a loués. Et il leur dit: Et vous aussi, allez à ma vigne. A la fin du jour, le maître de la vigne dit à son intendant: Appelez les ouvriers et payez-les en commençant par les derniers et en finissant par les premiers. Ceux donc qui étaient venus vers la onzième heure, s'étant approchés, reçurent chacun un denier. Ceux qui avaient été loués les premiers, venant à leur tour, s'attendaient à recevoir davantage, mais ils ne reçurent tous qu'un denier; et, en le recevant, ils murmuraient contre le père de famille. Ces derniers, disaient-ils, n'ont travaillé qu'une heure, et vous leur avez donné autant qu'à nous, qui avons porté le poids du jour et de la chaleur. Mais il répondit à l'un d'eux: Mon ami, je ne vous fais point de tort; n'êtes-vous pas convenu avec moi d'un denier? Prenez ce qui vous appartient et retirez-vous: je veux donner à ce dernier autant qu'à vous. Ne m'est-il pas permis de faire ce que je veux? Faut-il que votre oeil soit mauvais parce que je suis bon? C'est ainsi que les derniers seront les premiers, et les premiers seront les derniers; car il y en a beaucoup d'appelés mais peu d'élus.

La foi de nos pères

Par le cardinal Gibbons

LA SAINTETE DE L'EGLISE

La sainteté est encore une marque de la véritable Eglise, car dans le **Credo** nous disons: "Je crois la sainte Eglise catholique."

Toute société a une fin

Toute société a une fin spéciale. Celle-ci est instituée pour entretenir des relations commerciales entre ses membres; celle-là est organisée pour procurer leurs intérêts temporels: une troisième a plus spécialement le but de faire des recherches littéraires. L'Eglise catholique est une société fondée par Notre-Seigneur Jésus Christ pour la sanctification de ses membres. Voilà pourquoi saint Pierre appelle les chrétiens de son temps "une race choisie, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple d'acquisition (1)."

Les exemples de notre divin Fondateur Jésus-Christ, les sublimes leçons de la morale qu'il nous a enseignée, les sacrements qu'il a institués, tout a pour fin notre sanctification. Tout converge vers notre âme comme autant de rayons divins pour l'éclairer et l'enflammer par le feu sacré de la dévotion.

Quand l'Eglise nous parle des attributs de Notre-Seigneur, de sa justice, de sa miséricorde, de sa sainteté et de sa véracité, elle ne se propose pas seulement de vanter ses perfections divines, elle nous exhorte à les imiter et à devenir, comme lui, justes, bons, saints et fidèles. Considérez le sublime modèle qui est devant vous! Ce n'est ni un homme, ni un ange, ni un archange, mais Jésus-Christ le fils de Dieu, "qui est la splendeur de sa gloire et la figure de sa substance (2)." L'Eglise met son image sur nos autels, nous avertissant de "contempler et d'agir selon le modèle qui nous a été montré sur la montagne (3)." Et de cette hauteur, Jésus semble nous dire: "Soyez saints, car, moi, le Seigneur votre Dieu, je le suis (4)." "Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait (5)." "Marchez à la suite de Dieu comme ses enfants les plus chéris (6)."

Pourquoi chrétiens

Nous sommes appelés à mener une vie sainte, non seulement parce que Jésus-Christ est saint, mais encore parce que nous portons son doux et vénérable nom. On nous nomme **chrétiens.** C'est un nom que nous n'échangerions pas contre les titres retentissants de Prince ou d'Empereur. Nous sommes fiers, et à bon droit, de ce titre de **chrétien**; mais nous nous souvenons que des obligations correspondantes s'y trouvent attachées. Ce n'est pas un vain nom: il renferme au contraire de magnifiques significations; car un **chrétien,** comme le mot l'indique, est un serviteur, un disciple du Christ, un disciple qui marche sur les traces de son divin maître, en observant ses commandements, qui reproduit dans sa vie le caractère et les vertus de son divin exemplaire. En un mot le chrétien est un autre Christ. Il y aurait donc contradiction dans les termes, si le chrétien n'avait de commun avec son maître que le nom. Le disciple doit se modeler sur le maître, le soldat sur le chef, les membres sur la tête.

L'Eglise porte constamment ses enfants à la sainteté en retraçant à leurs yeux l'incarnation, la vie et la mort de notre Sauveur. Quoi de plus fort pour nous faire mener une vie sainte que le spectacle de Jésus né dans une étable, vivant obscurément à Nazareth, mourant sur une croix afin que son sang pût nous sanctifier! S'il envoie des apôtres prêcher l'Evangile dans tout l'univers, si des temples sont bâtis en son nom sur toute la terre, si des missionnaires sont envoyés jusqu'aux extrémités du globe, ce sont-là autant de moyens de faire de nous des saints. "Dieu, dit saint Paul, en a établi plusieurs apôtres, d'autres prophètes, d'autres évangélistes, d'autres pasteurs et docteurs, pour la perfection de ses saints, pour l'achèvement de son ministère, pour l'édification du corps du Christ, jusqu'à ce que nous nous rencontrions tous dans l'unité de la foi et dans la connaissance du fils de Dieu dans l'homme parfait (7)."

La foi morale que l'Eglise inculque à ses enfants est le plus haut et le plus saint étendard de perfection qui ait été donné à un peuple et qui présente les plus forts stimulants à la vertu.

Toujours la même doctrine

Les mêmes préceptes divins transmis par Moïse au peuple juif sur le mont Sinaï, les mêmes salutaires avertissements que les prophètes faisaient retenir dans la Judée, les mêmes sublimes et consolants enseignements que Jésus donna sur la montagne, telle est encore la doctrine que l'Eglise fait entendre tous les jours de l'année. Le prédicateur catholique n'amuse pas son auditoire par des lieux communs spéculatifs, ni par des harangues politiques, ou par tout autre sujet d'utilité passagère: il prêche seulement "Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié".

Ce code des préceptes divins est présenté avec plus de zèle par l'Eglise que le décalogue de nos aïeux ne le fut par Moïse quand il disait: "Les commandements que je vous intime aujourd'hui seront gravés dans votre coeur; vous les redirez à vos enfants, vous les méditerez assis à l'ombre de vos demeures, dans le cours de la journée, en reposant et en veillant (8)."

Première leçon

La première leçon enseignée aux enfants dans nos catéchismes du dimanche, c'est l'obligation qu'ils ont de connaître, d'aimer et de servir Dieu, et, par suite, d'être saints. Car s'ils connaissent, s'ils aiment et servent Dieu, ils seront saints. Nous faisons pénétrer dans leurs tendres esprits cette vérité que, lors même qu'ils auraient les richesses de Crésus, la gloire de Salomon, s'ils négligent d'être saints, ils ont manqué leur vocation et sont "infortunés, misérables, pauvres, aveugles et dépouillés de tout (9)." "Car, que sert à l'homme de gagner l'univers s'il vient à perdre son âme (10)?" On leur apprend que lors qu'ils seraient, au contraire, pauvres comme Lazare et misérables comme Job dans ses jours d'infortune, ils sont certains de paraître heureux aux yeux de Dieu, s'ils vivent selon les maximes de l'Evangile.

L'Eglise excite le zèle de ses enfants pour la sainteté de vie, en imprimant dans leurs esprits la rigueur des jugements de Dieu, "qui montrera au grand jour les actions cachées dans l'ombre, et dévoilera le secret des coeurs," et en leur rappelant les terreurs de l'Enfer et les douces joies du Ciel.

Ce n'est pas encore assez pour les catholiques d'être instruits à l'église le dimanche, mais encore on les exhorte à lire dans leurs maisons la parole de Dieu et les livres de dévotion. Les saints dont on retrace alors la vie par la parole, leur servent comme d'étoiles brillantes sur l'océan orageux de la vie pour les conduire aux rivages de l'éternité, en même temps que l'histoire de ceux qui sont déchus de la grâce est aussi un phare qui les avertit d'éviter les rochers contre lesquels Salomon et Judas ont fait le naufrage de leurs âmes.

Nos livres de piété

Nos livres de piété répondent à tous les besoins de l'âme humaine, et ils sont un principe fécond de sanctification. Peut-on lire, sans profit spirituel, des ouvrages tels que le livre presque inspiré de l'**Imitation de Jésus-Christ,** par Thomas à Kempis; **la Perfection chrétienne,** de Rodriguez; **le Combat spirituel,** de Scupoli; les oeuvres de saint François de Sales et l'armée innombrable des auteurs ascétiques?

Vous chercherez en vain, en dehors de l'Eglise catholique, des écrivains que l'on puisse comparer pour l'onction et la vraie piété à ceux que je viens de nommer. Comparez, par exemple, Kempis avec **le Progrès du Pèlerin,** de Brunyan, ou **la Vie des Saints,** de Butler, avec **le Livre des Martyrs,** de Fox. Vous laissez Butler plein d'une dévotion douce et tranquille, pénétré d'une profonde admiration pour les héros chrétiens, dont il nous a retracé sa vie; tandis que vous abandonnez Fox avec un esprit troublé et avec un sentiment d'amère vengeance. Je ne parle pas du **Livre des Prières communes,** parce que la meilleure partie est traduite de notre missel. Les protestants ont aussi publié Kempis, et parfois sous une forme mutilée. Ils ont eu grand soin d'omettre les passages qui, dans l'original, font allusion aux pratiques et aux doctrines catholiques.

Aveu protestant

Un des membres du clergé épiscopal de Baltimore m'a un jour avoué que ses livres favoris de dévotion étaient nos livres classiques de piété. En disant cela, il payait un tribut gracieux et mérité à la supériorité de la littérature sacrée catholique.

L'Eglise ne nous donne pas seulement les plus pressants motifs, mais elle nous offre les plus puissants moyens de sanctification. Elle nous les fournit dans la prière et dans les sacrements. Elle nous exhorte à de fréquents rapports avec Dieu par la prière et la méditation; cette obligation est si rigoureuse à nos yeux que nous nous regarderions, et à bon droit, comme coupables de manquement grave à notre devoir si nous négligions, pendant un temps considérable, la pratique de la prière du matin et du soir.

Source de grâce

La plus abondante source de grâce se trouve dans les sept sacrements de l'Eglise. Notre âme est, aux fonts baptismaux, baignée dans le précieux sang de Jésus-Christ, d'où nous sortons (créatures nouvelles). Nous sommes alors et dans le même instant incorporés à Jésus-Christ, devenant "l'os de ses os et la chair de sa chair"; "car, dit l'Apôtre, tous ceux qui ont été baptisés dans le Christ ont revêtu le Christ (11)." Et comme le Saint-Esprit reste toujours uni au Christ, nos corps deviennent le temple de l'Esprit de Dieu et nos âmes son sanctuaire. "Le Christ a aimé l'Eglise et s'est livré pour elle afin de la sanctifier, la purifiant par les eaux régénératrices dans le verbe de vie, pour la faire paraître devant lui pleine de grâce, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais étant sainte et immaculée (12)."

Dans la confirmation, nous recevons de nouvelles grâces et une nouvelle force pour lutter contre les tentations de la vie.

Dans l'eucharistie, nous sommes nourris du pain vivant qui est descendu du ciel.

Dans la pénitence, nous sommes purifiés des souillures que nous avons contractées après le baptême.

Sommes-nous appelés au saint ministère ou à l'état de mariage, nous trouvons dans les sacrements de l'ordre et du mariage de nombreuses grâces correspondant au genre de vie que nous avons embrassé.

Pendant notre dernière maladie, nous sommes consolés par l'extrême-onction, dans laquelle nous trouvons le divin secours nécessaire pour nous fortifier et nous purifier avant de quitter ce monde.

En un mot, l'Eglise, comme une mère vigilante, nous accompagne du berceau à la tombe, nous fournissant à chaque pas la médecine de vie et d'immortalité.

Comme l'Eglise offre à ses enfants les plus forts motifs et les plus puissants moyens d'atteindre à la pureté de vie, elle recueille aussi les fruits les plus abondants de sainteté. Dans chaque âge et en tous pays, elle est la mère féconde des saints. Nos annales ecclésiastiques ne se bornent pas aux noms des douze apôtres. Elles sont ornées de la liste des martyrs héroïques "qui furent lapidés, sciés et livrés à la mort par le tranchant du glaive (13)," des confesseurs sans nombre, des ermites qui ont tout quitté pour Jésus-Christ, des vierges sans tache qui ont conservé leur chasteté par amour pour le royaume des cieux. Tous les jours de l'année sont consacrés dans nos martyrologes à honorer la mémoire d'un grand nombre de saints.

L'Eglise continue à former des saints

Et, de nos jours, dans les cinq parties du monde, à tous les âges de la vie, l'Eglise continue de former des saints dignes des premiers siècles de l'ère chrétienne.

Si nous cherchons des apôtres nous en trouvons d'éclatants dans les évêques de la Germanie (a), qui déploient maintenant en prison et dans l'exil un héroïsme tranquille, digne de Pierre et de Paul.

Chaque année on nous rappelle les tortures des missionnaires catholiques qui meurent pour la foi en Chine, en Corée et dans les autres parties des pays infidèles.

Parmi les confesseurs de l'Eglise on compte encore ces prêtres pieux qui, abandonnat leur maison et rompant les liens de famille, vont, chaque année, porter au loin l'évangile dans les pays étrangers. Tout leur avoir se borne à quelques livres de dévotion et à leurs modestes habits.

Qui ne connaît ces **vierges** consacrées, ces soeurs de différents ordres qui, dans toutes les cités de la chrétienté, retirent, tous les jours, des femmes dégradées d'une vie de honte et d'ignominie pour les soumettre à la douce influence de la religion; arrachent au péché et à la mort spirituelle et temporelle les enfants abandonnés, les rendent pieux et en font des membres utiles à la société. Devenues pour eux plus que des mères, elles les délivrent, ces pauvres enfants, de l'ignorance, et font pénétrer dans leurs esprits la connaissance et l'amour de Dieu. Nous pouvons aussi montrer un nombre incalculables de saints, même parmi les laïques. J'ose affirmer que, dans toutes les sociétés du monde catholique, on trouve des hommes et des femmes qui montrent une piété fervente et un zèle qui les rendent dignes d'être nommées après les **Anne,** les **Aquila,** les **Priscille,** du Nouveau Testament. Ils n'attirent pas cependant l'admiration du public, parce que la vraie piété n'aime pas l'ostentation; elle cherche plutôt une vie "cachée avec le Christ en Dieu (14)."

Mauvais catholiques

N'allez pas croire qu'en proclamant la sainteté de l'Eglise, je vais essayer de prouver que tous les catholiques sont saints. Je confesse avec douleur que la corruption de la morale se rencontre souvent parmi les catholiques pratiquants. Nous ne pouvons ignorer que beaucoup d'entre eux, loin de vivre conformément aux enseignements de l'Evangile et de l'Eglise, donnent par leur conduite de douloureux scandales. "Il faut qu'il y ait des scandales, mais malheur à ceux par qui ils viennent." J'avoue pareillement que le péché des catholiques est aux yeux de Dieu plus énorme que celui de leurs frères séparés, parce qu'ils abusent de grâces plus nombreuses et plus excellentes.

On devrait bien se mettre dans l'esprit que ni Dieu ni l'Eglise ne forcent la conscience de personne. Dieu dit à tous par la bouche de ses prophètes: "Considérez que j'ai mis devant vous la voie de la vie et de la mort." (Jérémie, XXI, 8.) Mais c'est à nous de choisir. Il est facile d'expliquer comment il se fait qu'un si grand nombre de membres scandaleux s'attachent toujours à la robe de l'Eglise leur mère spirituelle, et pourquoi elle-même ne les rejette jamais ni ne les désavoue pour ses enfants.

L'Eglise est animée de l'esprit de son fondateur Jésus-Christ. "Il est venu dans le monde pour sauver les pécheurs, il est venu pour appeler non les justes, mais les pécheurs à la pénitence (15);" il a été l'ami des publicains et des pécheurs afin d'en faire les amis de Dieu; de leur côté, ils s'attachent à lui parce qu'ils le savent plein de pitié pour eux.

L'Eglise marchant sur les traces de son divin époux ne répudie jamais les pécheurs: elle ne les sépare pas du troupeau, quelque graves ou notoires que puissent être leurs fautes morales; non qu'elle approuve leurs péchés, mais parce qu'elle désire les relever. Elle n'abandonne aucun de ses enfants au désespoir, au contraire elle s'efforce d'adoucir leurs passions, si elle ne peut autrement réformer leur vie.

Pleine de respect pour les paroles de son Maître "l'Evangile est annoncé aux pauvres (16)." L'Eglise a une tendre compassion pour les victimes de la pauvreté qui a son genre particulier de tentations et d'infirmités. Aussi les pauvres s'attachent à l'Eglise comme ils s'attachaient à notre Maître durant sa vie nouvelle.

Nous savons d'un autre côté, que les pécheurs coupables de grands crimes, réprouvés par la décence publique, sont virtuellement rejetés des communions protestantes. Les pauvres, si l'on en croit la presse, ont raison de se plaindre qu'il ne sont l'objet d'aucun soin dans l'Eglise protestante. Un gentleman m'a assuré n'avoir jamais vu un pauvre entrer dans une église voisine de sa résidence.

Ces pécheurs et ces victimes de la pauvreté ainsi rejetés ou bien abandonnent complètement le christianisme, ou bien trouvent un refuge dans le sein de leur vraie mère, l'Eglise catholique, qui, à l'exemple de son divin époux, revendique les affligés comme son plus cher héritage. Les paraboles qui figurent cette Eglise et que Notre-Seigneur a employées, nous enseignent clairement que les bons et les mauvais seront réunis dans l'Eglise aussi longtemps que durera sa mission terrestre. Le royaume de Dieu est comme un champ dans lequel l'ivraie est mêlée pour grandir avec le grain, jusqu'au temps de la moisson (17). Le royaume de Dieu est comme un filet où sont enfermés les bons et les mauvais poissons jusqu'à l'heure de la séparation (18). L'Eglise est encore une grande maison (19) où l'on trouve non seulement des vases d'or et d'argent, mais des vases de bois et d'argile.

Les Pères reproduisent l'enseignement des saintes Ecritures. Saint Jérôme dit: "L'arche de Noé était une figure de l'Eglise. Comme toutes sortes d'animaux s'y trouvaient renfermés, de même dans celle-ci il y a des hommes de toute race et de tout caractère. Comme on y voyait le léopard et le chevreau, le loup et l'agneau, dans l'Eglise aussi on trouve les justes et les pécheurs; ce sont les vases d'or et d'argent mêlés à ceux de bois et d'argile (20)."

Saint Grégoire le Grand écrit: "Parce que dans (l'Eglise) les bons sont mêlés aux mauvais, les réprouvés aux élus, c'est à bon droit qu'on la compare aux Vierges sages et aux Vierges folles (21)."

Ecoutez saint Augustin: "Rappelez-vous l'aire qui contient la paille et le froment; les filets où sont enfermés les bons et les mauvais poissons; l'arche de Noé où il y avait les animaux purs et les animaux impurs, et vous verrez que l'Eglise depuis le moment actuel jusqu'au jour du jugement ne contiendra pas **seulement les moutons et les boeufs,** c'est-à-dire les pieux laïques et les saints prêtres, **mais encore les bêtes des champs.** Les bêtes des champs ce sont les hommes qui trouvent leur charme dans les plaisirs charnels, **le champ c'est la voie large qui conduit à la damnation** (22)."

Cela n'enlève pas à l'Eglise sa sainteté

Les rares scandales qu'on rencontre dans les membres de l'Eglise ne diminuent ni n'affaiblissent en rien ses droits à la prérogative de la sainteté. Les taches du soleil ne troublent pas sa beauté. Les souillures de quelques membres ne ternissent pas davantage le vif éclat de celle qui "apparaît pure comme l'étoile du matin, belle comme la lune, brillante comme le soleil (23)." L'ivraie qui grandit avec le bon grain n'altère en rien la beauté des moissons jaunissantes. La sainteté de Jésus n'a pas été atteinte par la présence de Judas dans le collège apostolique. La corruption morale de quelques disciples ne saurait non plus ternir la sainteté de l'Eglise. Saint Paul appelle l'église de Corinthe une réunion de saints (24), quoiqu'il réprouve bon nombre de scandales qui s'y trouvent (25).

On ne peut nier que la corruption de la morale n'ait prévalu, au seizième siècle, sur une assez grande étendue pour rendre nécessaire une réforme générale, et que le relâchement de la discipline n'ait envahi le sanctuaire lui-même.

Mais comment cette réforme de la morale devait-elle être accomplie? serait-ce par une force inférieure à l'Eglise? Je réponds que le vrai moyen de l'opérer était de combattre l'iniquité dans l'Eglise elle-même. Toutes les armes que les hommes pouvaient employer en dehors de l'Eglise pour déclarer la guerre au vice devaient être beaucoup plus efficaces entre ses mains, et sous l'autorité de l'Eglise. Les vraies armes d'un apôtre ont été, dans tous les temps, les vertus personnelles, la prière, la prédication et les sacrements. Tout génie réformateur trouvait ces armes au sein même de l'Eglise.

Elle possède, à tous les âges, non seulement les principes d'une vie immortelle, mais encore de sanctification. Avec les moyens que j'ai indiqués, elle corrigea les abus du premier siècle. Avec ces mêmes moyens, elle se mit à l'oeuvre avec une volonté droite et bonne et opéra la réforme au seizième siècle: Elle fut la seule réformatrice spirituelle et efficace de cette époque.

Qu'a été le concile de Trente, si ce n'est un grand tribunal de réforme? Beaucoup de ces décrets avaient pour but de corriger les abus qui s'étaient glissés dans le clergé et parmi les fidèles, et nous recueillons même aujourd'hui les fruits salutaires de sa législation.

Saint Charles Borromée, le neveu d'un pape régnant, a été le plus grand réformateur de son siècle. Toute sa carrière épiscopale a été consacrée à redresser les moeurs du clergé et du peuple. Barthélemy, archevêque de Braga, en Portugal, a prêché, dans les grandes villes comme dans les plus petites, une incessante croisade contre l'iniquité. Saint Ignace de Loyola, saint Alphonse et leurs compagnons ont été, dans l'Europe, des réformateurs illustres et ils ont vu leurs efforts couronnés de succès. Saint Philippe de Néri a été appelé l'Apôtre de la Rome moderne, à cause de ses heureux succès pour détrôner le vice dans cette ville. Tous ces apôtres catholiques prêchaient autant par leurs paroles que par leurs exemples.

Comparez

Comment comparer Luther, Calvin, Zwingle, Knox et Henri VIII, à ces pieux et saints réformateurs, au point de vue du caractère moral et des fruits de leurs travaux? La vie privée de ces chefs de la Réforme a été souillée par la cruauté, la rapine et la licence. Et comme résultat de leur propagande, l'histoire rappelle des guerres civiles, du sang répandu, d'amères luttes religieuses et le démembrement de la chrétienté en des milliers de sectes.

Au lieu de seconder l'autorité légitime, pour l'aider à éteindre les flammes que les passions des hommes avaient allumées dans la cité de Dieu, ces hommes sans foi fuyaient loin des citadelles qu'ils avaient fait voeu de défendre. En rejoignant les ennemis, ils avaient hâte d'attiser le feu, et d'augmenter la commotion. Ils renversaient tous les autels, sur lesquels ils avaient naguère sacrifié en qualité de prêtres consacrés (26). Ils sanctionnaient la rébellion en minant le principe de l'autorité.

(Suite à la page 3)

CE QU'IL FAUT SAVOIR

CALENDRIER RELIGIEUX DE L'ANNEE

Fêtes d'obligation

Tous les dimanches de l'année.

La Circoncision de Notre-Seigneur, 1er janvier.

L'Epiphanie de Notre-Seigneur, 6 janvier.

L'Ascension de Notre-Seigneur, 9 mai.

La Toussaint, 1er novembre.

L'Immaculée-Conception de la Sainte Vierge, 8 décembre.

Noël ou la Nativité de Notre-Seigneur, 25 décembre.

* * *

Jours maigres ou d'abstinence

1o Tous les jours des Quatre-Temps de l'année. — 2o Tous les vendredis de l'année, excepté ceux où se célèbreraient les fêtes de Noël, de la Circoncision, de l'Epiphanie, de la Toussaint et de l'Immaculée-Conception. — 3o Les jours des Vigiles où l'on observe le jeûne. — 4o Le Mercredi des Cendres. — 5o Tous les mercredis du Carême. — 6o Le Samedi-Saint jusqu'à midi.

* * *

Jeûnes d'obligation

1o Les Quatre-Temps, qui tombent cette année, les 20, 22 et 23 février; — les 22, 24 et 25 mai; — les 18, 20 et 21 septembre; — les 18, 20 et 21 décembre. — 2o Le Carême tout entier, excepté les dimanches. — 3o Les vigiles de Noël, de la Pentecôte, de l'Assomption et de la Toussaint. Il n'est plus défendu, au même repas, de prendre de la viande et du poisson. — On peut aussi échanger la collation du soir avec le dîner. — Le jeûne et l'abstinence le Samedi-Saint cessent après le midi de ce jour.

* * *

Temps ou la célébration solennelle des mariages n'est pas permise

Depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'à Noël inclusivement, et depuis le mercredi des Cendres jusqu'au dimanche de Pâques inclusivement.

* * *

Saisons

Le printemps commence le 21 mars, à 5 h. 26 m. du matin.

L'été commence le 22 juin, à 0 h. 50 m. du matin.

L'automne commence le 23 septembre, à 3 h. 46 m. du soir.

L'hiver commence le 22 décembre, à 10 h. 41 m. du matin.

PHASES DE LA LUNE

Janvier

Dernier quartier, le 5, à 6 h. 50 du matin.

Nouvelle lune, le 12, à 5 h. 36 m. du soir.

Premier quartier, le 19, à 9 h. 38 du matin.

Pleine lune, le 26, à 10 h. 14 m. du soir.

NOS SAINTS PATRONS

Janvier

27. Dim.—Septuagésime. S. Jean-Chrysostome.
28. Lundi—S. Flavien.
29. Mardi—S. François de Sales, év. et d.
30. Merc.—Ste Martine, vierge et martyre.
31. Jeudi—S. Pierre Nolasque, conf.

Février

1. Vend.—S. Ignace, év. et mar.
2. Sam.—Purification de la B.

LE PROCES D'OTTAWA

(Suite de la page 1)

prison le président de la commission élue. Le procès dure depuis des mois. On a pu voir, par notre dépêche d'Ottawa d'hiver, que l'issue ne trouble pas beaucoup M. Genest. Il a la conviction d'avoir fait son devoir, ses collègues et ses électeurs viennent de lui renouveler explicitement le témoignage de leur profonde sympathie et il est prêt à subir toutes les conséquences de ses actes, y compris l'emprisonnement. Si les choses en viennent là, il y aura simplement un nom de plus, un nom hautement honoré déjà, à inscrire au tableau des témoins héroïques de la survivance française.

Reste une complication nouvelle, que laissait pressentir notre dépêche d'hier. On songerait à appliquer une fois de plus à Ottawa l'absurde principe du double inspectorat, qui ne vise que les écoles bilingues. Nos compatriotes ont toujours protesté qu'ils ne voulaient pas d'une mesure qui les soumet à un régime d'exception. Pour témoigner que leur opposition ne visait que le principe, et non la personne des inspecteurs, ils ont accueilli l'an dernier M. Swift, l'inspecteur de langue anglaise. Cette année, alors que leurs écoles ont déjà été inspectées par M. Paiement, on leur annonce, paraît-il, une sur-inspection d'un inspecteur de langue anglaise.

Si celui-ci, comme d'autres de ses collègues jadis, ne trouve à inspecter que les chaises et les tables, on saura pourquoi...

Omer Héroux.

—"Le Devoir".

(1) On trouvera le texte des deux lois dans l'Action française d'avril 1917.

CALENDRIER NATIONAL

Galerie de portraits historiques

La compagnie "West Canada Publishing Co., Ltd", qui édite la "Liberté", vient de terminer l'impression d'un artistique calendrier national. C'est, au jugement de tous, ce que l'on a vu de mieux en ce genre, non seulement dans l'Ouest, mais dans tous le Canada français. Nul travail typographique n'offre plus de difficultés au point de vue artistique que le calendrier-réclame. L'agencement des réclames est en soi tout un problème. Il y a toujours risque que cela écrase la partie historique qui constitue vraiment le calendrier. C'est ce qu'a su éviter l'artiste typographique qui conçut et exécuta ce travail. C'est léger, élégant, de lignes hardies. Tout s'agence, se fond en un beau tout. Sur un délicieux fond "jaune papal" se détache en relief, comme un fronton, le groupe des Pères de la Confédération. Aux angles les grandes figures de Papineau, Cartier, Laurier et Bourassa. Au coeur même les deux grands chevaliers au Canada de la langue française, Lafontaine et le regretté Mgr Langevin. Encadré entre ces deux grandes figures se trouve un texte d'enseignement national tiré des discours des chefs de notre race.

Ces calendriers seront distribués aux lecteurs de la "Liberté" de Saint-Boniface et de Winnipeg. Ceux qui auront été oubliés dans la distribution pourront s'en procurer en s'adressant directement au bureau de la "Liberté", 619, avenue McDermot, Winnipeg, ou au bureau de notre représentant à Saint-Boniface, M. Z. Bertrand, Edifice Provencher.

Nos lecteurs de la campagne devront ajouter quinze sous pour frais d'emballage et d'expédition.

AU COLLEGE

A ceux qui n'ont pas encore vu l'équipe du Collège à l'oeuvre cette année nous disons: "Profitez-en samedi le 19 janvier, à 4 heures. Elle fera face à des adversaires redoutables: les St. John."!

Les nôtres ont déjà une victoire à leur crédit, et n'ont pas subi de défaite. Samedi le 12 ils écrasaient les Schools par un résultat de trois à un. Prince, notre capitaine, Collins, Bénard et Goulet qui, l'an dernier, figuraient sur notre équipe victorieuse, se promettent bien de répéter, avec l'aide de nouveaux-venus, leurs succès antérieurs.

Gérard Senez, qui a si habilement déjoué ses adversaires la fois passée, sera certainement un des joueurs de défense.

Jusqu'à date nous ignorons les deux autres co-équipiers, mais il est assuré que l'habile gérant, Jean Préfontaine, qui veut toujours donner entière satisfaction aux spectateurs et spectatrices, alignera une forte équipe.

En foule donc à l'Arena, samedi le 19! Entrée, 10 sous.

Zoalieum! Zoalieum!

GRANDE FETE AU JUNIORAT

Le R. P. Gladu y célèbre le Cinquantenaire de sa vie religieuse

Le 19 janvier dernier, le juniorat de Saint-Boniface était en liesse. C'était d'abord la fête patronale de cette institution, mise dès le début sous la protection de la Sainte Famille. Ensuite et surtout, on profitait de l'occasion pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'oblation du R. P. Aloys Gladu, le doyen des Oblats du pays après le vénérable Père Dandurand qui, lui, est hors concours. La date exacte de l'émission des voeux du premier était le 17 décembre dernier; mais les circonstances n'avaient pas alors permis de célébration spéciale.

Il en allait autrement samedi dernier. Après un service d'actions de grâces à la chapelle, au cours duquel l'heureux jubilaire renouvela ses voeux de religion, les agapes fraternelles, accompagnement obligé de pareilles fêtes, paraît-il, réunissaient autour du bon vieillard, avec M. le curé de Transcona et le nombreux personnel de la maison provinciale des Oblats, tous les Pères de Sainte-Marie, Winnipeg, les curés de Saint-Joseph et du Saint-Esprit, paroisses de la même ville, ainsi qu'un Oblat de la Saskatchewan et un Frère scholastique en route pour le lac la Plonge, au vicariat apostolique de Mgr Charlebois.

L'orchestre du Juniorat, sous l'habile direction du P. Caron et avec l'intelligente coopération des Pères Beaupré, Pilon et Plisschte, nous régala des plus beaux morceaux de son répertoire; après quoi le R. P. Prisque Magnan, provincial suppléant, dit en termes des mieux choisis toute l'estime qu'on entretenait pour le vénérable jubilaire, et se fit l'interprète très fidèle de l'assemblée en lui adressant le souhait traditionnel: **ad multos et felicissimos annos!**

Puis vint le clou de la petite fête. Deux garçonnets, beaux à croquer sous leur gracieux costume moyen âge et avec leurs longues boucles blondes et leur teint quelque peu emprunté, vinrent chanter les louanges du bon Père Gladu, au nom duquel ils eurent la délicatesse de mêler celui de notre patriarche, le R. P. Dandurand. C'était une pièce de vers qui fut très bien rendue sur un air approprié à la circonstance, et d'où s'échappait comme un arôme de terroir qui faisait plaisir. Je n'en révélerai point l'auteur, dont je ne puis d'ailleurs que deviner le nom, n'étant point dans le secret des dieux. Bien que celui que je soupçonne ait certes les épaules assez larges pour supporter sans broncher tous les compliments que je pourrais lui faire, je lui connais assez de modestie pour préférer rester dans l'ombre.

Quant au héros de la fête, les circonstances même m'obligent à être aussi réservé. Il m'en voudrait, je le sais, de publier les vertus qu'il pratique dans le silence d'une maison religieuse. Je ne dirai donc rien de sa foi vive, de sa piété proverbiale, de sa grande charité, du charme de sa conversation qui fait trouver toujours nouvelles sur ses lèvres même les histoires qu'il a déjà racontées le plus souvent.

La discrétion est toujours de mise, surtout lorsque vous avez affaire à un ancien notaire qui fut le gardien incorruptible des secrets de famille, à un militaire qui ne fut jamais bien guerrier malgré le retentissement de son verbe, à un journaliste longtemps fidèle à son parti sans en jamais devenir l'esclave (ainsi que je pourrais le montrer si je ne me retenais), à un missionnaire des jours d'antan qui croyait constamment prêcher plus mal que son compagnon, à un vieux professeur de collège qui n'était jamais si heureux que lorsqu'il pouvait faire manger des racines... grecques à ses élèves, enfin et surtout au directeur d'une petite revue qui fait autant de bien au juniorat qu'aux familles auxquelles elle s'adresse.

Non, je ne dirai rien de tout cela, et me contenterai de répéter à notre jubilaire le voeu de tous si délicatement exprimé par le R. P. Magnan: Puisse-t-il vivre assez longtemps pour recevoir, à l'instar du P. Dandurand, après la couronne d'or qui vient de lui échoir, la couronne de diamant qu'il mérite à tant de titres!

J. E. T.

SAINTE-ANNE DES CHENES

Mariage

Le 7 janvier, Mlle Rosy Saint-Laurent, de Sainte-Anne, unissait sa destinée à celle de M. Joseph Milette, de Saint-Boniface. Le chant fut sous la direction de M. le docteur Demers, de Sainte-Anne. Mme Houde tenait l'orgue. Mlle Lavack chanta un solo.

Les mariés communièrent le matin même. La bénédiction nuptiale fut donnée par le R. P. Trudel.

L'épouse, ravissante dans sa toilette de crêpe de Chine blanc, portant le voile et la couronne de fleurs d'oranger, était accompagnée par son frère M. A. Saint-Laurent. L'époux avait pour témoin M. N. Gaudreau.

Après la cérémonie religieuse, on se rendit chez M. P. Saint-Laurent, père de la mariée, où eurent lieu dîner et souper. Au dîner une jolie adresse fut lue aux mariés par Mlle A. Saint-Laurent. Après le souper, on s'amusa jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Plusieurs cadeaux furent offerts aux mariés: Un beau crucifix en bois, par M. et Mme P. Saint-Laurent; un chapelet monté en vieil argent, par Mme J. Gauthier; un plateau à fruit, une sellière et une poivrière, par M. et Mme A. Saint-Laurent; un centre de table en cristal, par Mlle D. Saint-Laurent; un service à dessert, par M. et Mle W. et A. Saint-Laurent; une statue du Sacré Coeur et de la Sainte Vierge, par M. et Mme N. Gaudreau; une paire de dessus d'oreillers, par Mlle A. Delorme; un plateau à fruits, par M. et Mme E. Parent; un service à eau, par la compagnie Munro et Bethune; un mouchoir brodé, par Mme Fleury.

La mariée eut de plus une montre en or, donnée par son époux. Au cours de la veillée on fit une collecte qui rapporta $17 et fut présentée à la mariée.

Les mariés partirent dans le cours de la semaine pour Saint-Boniface, où ils passeront une couple de semaines. De là ils se rendront à Smooth Rock Falls, Ont., pour y demeurer. Nous leur souhaitons tout le bonheur désiré.

L'A. C. J. C. AU MANITOBA

Saint-Jean-Baptiste

Mercredi, le 9 courant, a eu lieu cette année la première réunion du Cercle Saint-David. Après les prières d'usage et la lecture du rapport de la dernière séance, nous nous sommes mis à l'étude de nouveaux projets.

Il s'agit... mais c'est un secret.

Plus tard, nous ferons connaître la grande surprise que réservent les membres du Cercle Saint-David, tant aux bons paroissiens de Saint-Jean-Baptiste qu'à leurs nombreux amis des paroisses environnantes.

Nous avions, ce soir-là, un hôte distingué dans la personne de M. Dumousseau, agent de la "West Canada Publishing Co.", et membre du Cercle LaVérendrye. Nous lui avons souhaité la plus cordiale bienvenue et l'avons prié de se faire l'interprète de nos bons sentiments à l'égard de ses camarades et membres comme nous de l'A. C. J. C. M. Dumousseau nous remercia chaleureusement et nous pria d'agréer ses félicitations et les meilleurs voeux de succès.

L'auteur de ce rapport prend l'occasion de cette visite très aimable pour exprimer le désir d'avoir entre les divers groupes de l'A. C. J. C., un peu plus de relations amicales et pratiques. Une plus grande solidarité, ce semble, devrait exister entre les différents cercles de notre si belle association. N'est-il pas temps de songer à la fondation du Comité Régional Manitobain de l'A. C. J. C.?

A cette séance a été lu un très remarquable travail sur "les mauvaises herbes". Il est dû à la plume de M. Ed. Comeault, ex-président de notre Cercle. M. E. Comeault a prouvé son savoir de la "flore" du pays. Vraiment, l'on se croyait à une conférence donnée par un professeur de botanique.

Il commença d'abord par une description brève et précise de ces "plantes vénéneuses", puis il en dit l'origine, le genre, les espèces, l'appellation vulgaire et même le terme scientifique, et finit en suggérant des méthodes simples et pratiques de "se débarrasser de ces mauvaises herbes".

Le tout est d'un style concis et varié. Les observations et les remarques bien personnelles, et les allusions locales sont à la fois charitables et spirituelles.

Après le travail de M. Comeault, M. le Curé prit la parole. Il félicita M. Comeault et expliqua le motif qui nous porte à traiter de pareils sujets dans nos séances.

"Nous sommes fils de cultivateurs; cultivateurs nous-mêmes. Nous aimons l'agriculture et nous cherchons à devenir, non pas des conférenciers agricoles, mais des cultivateurs pratiques. Nous étudions donc les meilleurs procédés de rendre meilleures nos cultures."

M. le Curé proposa l'étude de la vie de Pierre Boucher. M. T. Plamondon accepta de traiter le sujet.

Nous sommes donc assurés d'avoir à la prochaine séance un régal substantiel et littéraire. M. T. Plamondon possède une plume très alerte et se fera fort de fouiller notre histoire pour en découvrir les "perles ignorées".

Avant de se souhaiter "bonne nuit", l'on nous distribua une petite brochure intitulée "l'Oeuvre des Jeunes", par Mgr L.-A. Paquet.

Jos.

ARRESTATION DE M. CAILLAUX

Le public français se demande ce que peut contenir le coffre-fort à la banque de Florence. — On prétend que Caillaux n'a jamais rencontré Luxbourg.

Paris, 16. — Dans l'affaire de l'arrestation de l'ancien premier ministre Caillaux, l'intérêt public se porte sur deux points — le contenu du coffre-fort à la banque de Florence et les termes du message du secrétaire Lansing sur les relations Caillaux-Luxburg.

Les rapports de ce que contient le coffre-fort varient dans chaque journal. "L'Humanité" prétend qu'il contient un résumé d'un concordat entre la France et le Vatican, résumé fait par le président Poincaré lui-même, et des documents sur les relations entre Clémenceau et Cornelius Herse. Ces documents toucheraient aux scandales du Panama. Il y aurait aussi, d'après ce journal, une lettre de M. Clémenceau à Camille Barrère, ambassadeur de France en Italie, et un document de Tomasco Titono, ancien ambassadeur italien en France.

L'"Humanité" prétend que Mme Caillaux dit qu'il contient aussi 550,000 francs, dont 20,000 francs en or, ainsi que des bijoux, dont un diadème à elle donné par sa mère et un collier de diamants.

Le "Journal du Peuple", qui termine un article par "vive Caillaux", dit que Caillaux n'a jamais ni vu ni entretenu une correspondance avec Luxburg, quoique l'ancien premier ministre ait fait plusieurs voyages en Italie et en Argentine pour entrer en relations avec la diplomatie allemande. Une personne aurait même offert à Caillaux, le jour de son départ de l'Argentine, une lettre de Luxburg, au cas où le vaisseau qui le porterait serait attaqué par un sous-marin, mais Caillaux aurait refusé.

Le gouvernement a été interpelé sur la légalité des recherches faites à la banque de Florence. Edouard Ignace, sous-secrétaire de la justice militaire, a répondu que tout avait été fait légalement. Cette réponse a été acceptée par la Chambre par un vote de 379 à à 105.

Le document qui a provoqué l'arrestation de Caillaux, dit le "Temps", indique que Caillaux a été en relations directes ou indirectes avec un représentant ennemi.

Ce journal ajoute que von Luxburg, le représentant allemand en Argentine, a averti son gouvernement que les louanges à l'adresse de Caillaux dans la presse allemande compromettait considérablement ce dernier. Il demanda de ne pas parler de Caillaux avec bienveillance.

Le comte de Luxburg, ajoute le "Temps", aurait demandé que les journaux allemands disent que Caillaux avait tenté de régler la question du Maroc d'une façon trop avantageuse pour la France. Le cabinet de Berlin fut averti que Caillaux partait bientôt pour Paris pour aller répondre à des accusations en cour et que ses adversaires emploieraient tous les moyens contre lui.

Cette dépêche ne fut pas envoyée directement en Allemagne, mais au comte Bernstorff qui l'envoya ensuite à Berlin par voie de Suède.

Le "Temps" croit que le document américain complètera ces déclarations.

Les journaux ont publié plusieurs entrevues de Mme Caillaux. Elle dit dans une: "Nous n'avons jamais vu ni connu le comte Luxburg à Buenos Aires. Il est possible qu'il ait tenté de rencontrer mon mari; il est probable qu'un tiers ait tenté de les faire rencontrer, mais sans succès. Je n'ai jamais quitté mon mari une heure. Je connais toutes les personnes avec qui il a parlé et il n'a jamais communiqué avec le comte Luxburg.

RUMEURS ET PREDICTIONS POLITIQUES

Fera-t-on élire deux partisans anglais de M. Laurier dans Québec? — Un tory prédit un cabinet Rowell avant deux ans. — M. Arseneault et la représentation française.

Montréal, 16. — On attend de nouveau Sir Wilfrid Laurier cette semaine à Montréal. Peut-être même viendra-t-il aujourd'hui. La situation politique est toujours le motif principal de ces voyages. Sir Wilfrid ne compte pas beaucoup, paraît-il, sur l'élection de M. Oliver lorsque le vote des soldats sera ajouté au vote civil, et il désire avoir quelqu'un pour partager la tâche de la prochaine session: M. Graham, M. Mackenzie King et M. E. M. Macdonald et il s'agirait de décider où les faire élire. On dit que M. E. M. Macdonal vient s'établir à Montréal et que M. Lemieux lui offrirait Maisonneuve. M. Graham, dit-on, pourrait être élu dans l'Ontario, mais il paraît que la chose ne serait pas aussi facile pour M. Mackenzie King, et l'on se demande s'il serait de bonne politique de faire élire deux députés anglais dans la province de Québec. L'on craint que les unionistes voudraient profiter de la circonstance pour reprendre du terrain dans Québec.

A propos d'unionistes, il y a encore des tories qui ne voient pas ce mariage d'un bon oeil et qui ne se gênent pas de prédire les pires éventualités pour le parti conservateur.

L'un d'entre eux qui était en ville samedi, parlant de la situation actuelle, concluait ainsi: Six mois après la guerre et peut-être avant, nous aurons un gouvernement Rowell. Vous savez comment le Premier Ministre travaille et quel fardeau lui impose la guerre. Il voudra se reposer et il démissionnera. Or la majorité de la Chambre est libérale, et croyez-vous que les unionistes libéraux ne profiteront pas de cela pour exiger qu'on leur donne le gros morceau?

* * *

Ottawa, 16. — Le nom de l'hon. M. Arseneault, premier ministre de l'Ile du Prince Edouard, revient de temps à autre comme représentant de l'élément français dans le cabinet unioniste. Ce qu'il y a de sérieux dans cette rumeur, personne ne le sait. La question serait de trouver un siège à M. Arseneault. Tous les sièges fédéraux de l'Ile du Prince Edouard sont détenus par des partisans de M. Laurier. De plus, le départ de M. Arseneault de la politique provinciale mettrait peut-être le gouvernement conservateur de l'Ile en danger.

LA CONSCRIPTION EN COUR

Saint-Jean, Qué., 16. — La loi du Service militaire est attaquée comme inconstitutionnelle devant les tribunaux.

La police militaire de Saint-Jean arrêtait dernièrement un conscrit du nom de Emile Thériault. Traduit comme déserteur devant le magistrat de police Cusson, Thériault a été condamné à subir son procès, vendredi matin, pour avoir enfreint la loi du Service Militaire.

Par l'entremise de son avocat, Me Stanislas Poulin, Thériault a demandé l'émission d'un bref de prohibition contre le magistrat Cusson qui présidait à sa comparution et doit aussi présider le procès vendredi prochain. Dans ce bref, Thériault allègue l'inconstitutionnalité de la loi du Service Miltaire. Le juge Monet entendra ces jours-ci cette cause qui excite le plus grand intérêt. Advenant un jugement favorable à Thériault, la conscription se trouverait suspendue dans toute la province.

IL SERA REPRIMANDE

Montréal, 18. — Le général Wilson a prononcé son jugement dans le cas du jeune Matnias Leclerc. Ce garçonnet, ainsi qu'on l'a raconté dans le temps, ayant voulu traverser la rue Saint-Jacques au milieu de troupes qui défilaient, fut frappé à la tête et traîné par les pieds, la tête sur le sol, par un officier.

Le tribunal d'enquête militaire, dans son rapport, dit que le lieutenant Nelles qui commandait le défilé était parfaitement en droit, en vertu des articles 121 et 126 du code militaire, d'empêcher la rupture des rangs. Il est exonoré de tout blâme.

Quant au sergent major Rose qui traîna si brutalement le petit garçon, le rapport dit qu'il a fait du zèle et qu'il mérite par conséquent une réprimande.

Le général Wilson dit que le délit n'est pas à proprement parler un délit militaire mais qu'il est des plus regrettables et que la victime peut toujours porter plainte devant les tribunaux civils.

LA FOI DE NOS PERES

(Suite de la page 2)

Quelle noble occasion ils ont perdue de gagner pour eux-mêmes une gloire immortelle et devant Dieu et devant les hommes! Si, au lieu de lever l'étendard de la révolte, ils avaient livré la guerre à leurs passions, s'ils avaient combattu avec les réformateurs catholiques, contre l'impiété, ils seraient aujourd'hui salués comme les vrais soldats de la croix. Ils seraient vénérés par les papes, par les évêques, par le clergé et par les honnêtes gens. Ils seraient aujourd'hui honorés sur nos autels, et auraient une place marquée dans nos temples à côté des Charles Borromée et des Ignace de Loyola. Au lieu d'une armée de chrétiens divisés, nous contemplerions une chrétienté unie, se répandant d'une manière irrésistible, de nation en nation, pour amener tous les royaumes à la connaissance de Jésus-Christ.

(1) S. Pierre, II, 9.
(2) Hébreux, I, 3.
(3) Exode, XXV, 40.
(4) Lévit., XIX, 2.
(5) S. Matth., V, 48.
(6) Ephésiens, V, I.
(7) Ephésiens, IV, II, 13.
(8) Deut., VI, 6, 7.
(9) Apocal., III, 7.
(10) S. Matth., XVI, 26.
(11) Galates, III, 27.
(12) Ephés., V, 25, 27.
(13) Hébreux, XI, 37.
(a) Au moment où le cardinal Gibbons écrivait ceci, le Kulturkamp faisait rage en Allemagne.
(14) Colossiens, III, 3.
(15) Timot., I, 15.
(16) S. Matth., XI, 5.
(17) S. Matth., XIII, 24, 37.
(18) Idem, XIII, 47.
(19) Timot., II, 20.
(20) Dialog. conta Lucif.
(21) Homél., XII, in Evang.
(22) In Psal., VIII No 13.
(23) Coint., VI, 9.
(24) I Corint., I.
(25) I Corint., V.
(26) Luther, Zwingle et Knox avaient été ordonnés prêtres. Calvin avait fait des études pour être prêtre; toutefois il ne reçut jamais les ordres sacrés.

Autour de la Ferme

GRAIN DE SEMENCE

On perd trop souvent de vue l'importance d'un choix très judicieux du grain de semence pour assurer une récolte abondante. Le fait était rappelé aux cultivateurs de Sainte-Anne des Chênes, la semaine dernière, par M. Villeneuve, au cours de ses conférences agricoles.

A quoi bon, chers cultivateurs, vous donner tant de mal pour nettoyer vos terres, si dans ces terres si bien préparées vous déposez du grain de semence de qualité inférieure. Au lieu d'avoir du 40 de l'acre, vous aurez du 18 ou 20. Votre économie de grain de semence vous coûtera fort cher.

Ne mettons en terre que du grain absolument net de mauvaises graines, et de qualité supérieure (1).

A l'appui de ces dires nous sommes heureux de reproduire l'article suivant de la page agricole de l'**Action Catholique**:

"Les 30 et 31 janvier se tiendra à Québec la huitième exposition provinciale de grain de semence. Cet événement agricole mérite une mention spéciale, et cette année plus que d'habitude il devrait attirer l'attention des agriculteurs. Les expositions de grain de semence inaugurées en 1910 ont déjà rendu d'énormes services à l'Agriculture. Pour décrocher les prix, les exposants se sont vus forcés de faire un choix rigoureux des meilleurs grains et ils ont été amenés par le fait même à constater la différence qu'il y a entre un grain sélectionné et un grain qui ne l'est pas; les expériences de culture leur ont prouvé que le rendement pouvait être doublé et même triplé par le seul fait d'employer une semence de première qualité.

"Les cultivateurs qui visitent l'exposition se rendent parfaitement compte, par les exhibits de choix qu'ils ont sous les yeux, que le grain qu'ils confient généralement à la terre est bien loin de valoir celui qui a subi l'épreuve d'une sélection rigoureuse. Le soir il y a des conférences, par des experts de rénom, sur les moyens les plus pratiques d'augmenter le rendement des céréales. Dans les salles, on expose différents modèles de machines à sélectionner, (cribles), on y donne des démonstrations sur leur fonctionnement et du travail qu'elles peuvent accomplir.

"Cette année, à cause de l'importance spéciale de la culture des céréales, surtout du blé, l'Exposition provinciale de grain de semence devrait réunir le plus grand nombre possible de cultivateurs et les exhibits devraient être plus nombreux que ceux des années passées. La dernière récolte des céréales est très pauvre, celle de 1918 serait déjà compromise si on allait jeter en terre du grain médiocre non sélectionné. Il est décourageant de voir comme certains cultivateurs se contentent de quatre ou cinq minots à l'acre, ces rendements insignifiants ne paient pas la moitié des frais de culture. Si la récolte est pauvre on s'en prend à la pluie, à la sécheresse, au froid, à la lune, etc., au lieu de chercher les véritables causes de son insuccès. Cette année, malgré la saison pluvieuse, je pourrais citer des rendements de blé de 40 minots à l'acre, des rendements d'avoine de 60 minots. **Pourquoi ces beaux résultats? Parce que le sol avait été bien préparé, ensemencé à temps et avec un grain tout à fait de première qualité.**

"Cultivateurs, — si vous voulez connaître le secret de ces gros rendements, venez en foule à l'exposition de grain de semence le 30 janvier.

"Nous publierons, la semaine prochaine, les principaux articles du programme de l'exposition.

"H. BOIS, ptre."

(1) L'avoine se fait rare au Manitoba. Aussi le ministère de l'Agriculture recommande-t-il aux fermiers du Manitoba de servir pour l'alimentation l'avoine de qualité inférieure, et de garder pour les semailles l'avoine de première qualité.

LE PAIN D'HABITANT

A ma mère

Le bon "pain d'habitant", le noble pain de ménage! Dans mon enfance, il était blond, frais et rose, avec une saveur exquise, un parfait goût de terroir. Il était appétissant, le pain d'autrefois, solide comme ceux qu'il nourrissait, tendre comme le coeur de ma mère qui me l'offrait.

Il était fait du plus pur froment de nos champs dorés, il méritait son nom d'aliment complet, parce que la meunerie ne l'avait pas privé des précieux éléments minéraux placés dans le germe et sous l'enveloppe du blé. Le sang qu'il engendrait était plus généreux, et nous lui devons une bonne part de l'énergie de notre race.

Le pain d'habitant, le robuste pain de nos ancêtres est rare aujourd'hui. Les goûts dépravés de certaines gens lui ont substitué le pain blanc.

Le "pain blanc" au teint pâle et livide prend des airs de ville. Il a des teintes d'anémie comme celle qu'il apporte aux personnes qui s'en nourrissent exclusivement. On sacrifie à la couleur des principes nutritifs essentiels qui s'en vont parmi les déchets de la mouture. La partie la plus vivifiante du grain va aux coch... on pourrait dire!

C'est un défaut d'économie. C'est aussi une faute au point de vue alimentaire. A la campagne, la santé diminue, la dentition est de plus en plus défectueuse, les constitution sont moins robustes. Des savants affirment même que ce pain fait naître une certaine propension à l'alcoolisme.

Honneur donc au bon pain d'habitant, au bon pain de nos mères!

Beaucoup de nos pains blancs ont une couleur qui séduit, qui fascine et qui trompe. A leurs grands yeux étirés, je préfère les yeux sereins du pain d'habitant, du doux pain de chez nous.

Le bon vieux temps, comme le bon vieux pain fera notre race toujours jeune.

Extrait des "Premières Semailles", par Georges Bouchard, professeur à l'Ecole d'Agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière, P. Q.

LA MAIN D'OEUVRE AGRICOLE

La province d'Ontario aura besoin de 7,500 valets de ferme. — On parle d'imposer la conscription agricole si on ne peut se procurer les hommes nécessaires.

Toronto, 18. — La province d'Ontario aura besoin de 7,500 valets de ferme au cours de la prochaine saison, outre l'armée de citadins, d'étudiants, de jeunes filles et de vétérans qui se proposent de passer l'été sur la ferme.

MM. Bayley, du ministère de l'Agriculture d'Ontario, et Riddell, membre du congrès des Métiers et du Travail, sont venus à Ottawa dans ce but. On ne sait pas encore comment on pourra se procurer ces hommes. On se propose de demander aux hommes qui sont inaptes au service militaire de s'engager volontairement pour la production des vivres; à défaut de quoi, ils pourront être conscrits. On parle aussi de fermer les industries non-essentielles en temps de guerre pour permettre à leurs employés de travailler à la culture.

On compte aussi sur 5,000 soldats de retour du front et sur une douzaine de mille étudiants des High Schools. De plus, on s'attend qu'il y aura beaucoup plus de citadins que d'ordinaire qui passeront l'été à la campagne et qui pourront travailler à la moisson.

DES SOLDATS S'ILLUSTRENT

Ils opèrent encore une autre arrestation d'une jeune homme exempté par les tribunaux militaires. — Le jeune homme est plus tard relâché

Montreal, 18. — La sodatesque continue de s'illustrer. Un autre jeune homme tout muni qu'il fut de ses papiers d'exemption a été arrêté et conduit aux casernes militaires puis relâché non sans avoir subir toutes sortes de vexations après que les autorités eussent constaté encore une fois leur erreur. La répétition de ces actes arbitraires commence à soulever l'opinion publique et les militaires voudraient-ils provoquer les gens qu'ils n'agiraient pas autrement!

Voici le dernier cas connu:

Samedi deux soldats se présentaient chez M. Antoine Bibaud, 833 rue Saint-Valier, pour y arrêter son fils, Antonio, qu'ils direnț être déserteur. Ils furent reçu par Mlle Bibaud. Comme les deux khaki ne comprenaient pas le français, elle dut tenir une longue colloque pour leur faire comprendre que son frère était à son travail chez les grands bijoutiers Henry Birks.

Les militaires se rendirent alors chez Birks. Là on leur dit que Bibeau venait de quitter le travail. Un compagnon du jeune homme se mit alors à la disposition des militaires, leur disant qu'il pourrait faire revenir M. Bibaud à l'atelier. Il prit alors le téléphone et appela le docteur J.-E. Bibaud, 3258 Saint-Hubert, lui disant que deux messieurs désiraient voir son frère à l'atelier. Le docteur Bibaud répondit qu'il pourrait communiquer avec son frère en téléphonant chez un voisin.

On y appela Antonio Bibaud, disant toujours que deux "messieurs" voulaient le voir.

M. Bibaud remercia son compagnon de sa "complaisance" et lui demanda de dire aux "messieurs" en question qu'il les attendait chez lui.

Les militaires repartirent donc, et, vers une heure et demie, ils se présentaient de nouveau chez M. A. Bibaud. Le jeune homme vint lui-même leur ouvrir. Les militaires l'appréhendèrent aussitôt et voulurent lui passer les menottes. Le jeune homme protesta disant qu'il était exempté et produisit ses certificats établissant qu'il était inapte au service et qu'un tribunal lui avait donné son exemption. Les militaires ne voulurent rien entendre. A tout prix ils voulaient passer les menottes à leur captif. Celui-ci s'y refusa, disant aux soldats que ceux-ci n'avaient pas à craindre qu'il se sauve.

M. Bibaud partit donc, escorté de ses deux gardes. On le conduisit tout d'abord aux casernes de la rue Guy. M. Bibaud dut subir un examen sérieux qui dura quelque temps; finalement on l'envoya, toujours en compagnie des soldats, au manège militaire; de là il fut conduit aux casernes de la rue Peel. Là nouvel examen du jeune homme et de ses certificats.

Il était 5 heures et rien n'avait encore été décidé. M. Bibaud s'impatientait. Il dit à ses gardes qu'il n'entendait pas souper à la caserne et qu'il voulait savoir ce qu'on allait faire de lui.

Enfin, à 5 h. 30, les autorités militaires donnèrent l'ordre de le relâcher. Il avait passé tout l'après-midi à se promener d'une caserne à l'autre par les rues les plus fréquentées de la ville, en butte aux quolibets que certaines gens ne manquaient pas de lui décocher sur son passage.

Ca devient intolérable!

d3.30 axùslefléC.aotA . . B,Boqu

LA DECISION DU JUGE CLUTE

Les deux côtés semblent satisfaits du jugement rendu par Sa Seigneurie le juge Clute, dans la cause de la Commission Scolaire contre les Banques et la commission gouvernementale.

Toronto, 16. — Sir William Hearst, premier ministre d'Ontario, a déclaré hier que le gouvernement ne se contenterait pas du jugement rendu à Osgoode Hall par le juge Clute, dans la cause des écoles séparées d'Ottawa. M. Hearst n'a pas déclaré ce que le gouvernement ferait, car il n'avait pas encore étudié le jugement à fond.

M. Samuel Genest, président de la commission scolaire d'Ottawa, s'est déclaré heureux du jugement rendu par le savant juge.

Sa Seigneurie a rendu son jugement en faveur de la commission des écoles séparées contre les banques et la petite commission pour une somme totale de $220,000. De cette somme il faut déduire les montants payés en salaires aux instituteurs et institutrices et l'argent dépensé pour l'administration des écoles.

Cette réserve fait dire à M. O'Meara que la petite commission a gagné, elle aussi, une victoire, puisque le juge a reconnu son droit de faire des dépenses sur les fonds de la commission élue par les contribuables.

M. Genest, président de la commission scolaire, est enchanté du jugement rendu par le juge Clute qu'il regarde comme une victoire complète pour lui, pour ses collègues et pour les contribuables canadiens-français.

"C'est une des causes, dit-il, où l'on ne nous a pas appliqué les méthodes prussiennes. Nous n'avons pas l'intention de nous servir de ce jugement pour faire de la misère aux banques ou aux membres de la petite commission. Pour nous, Canadiens français, la question d'argent est secondaire dans cette cause. Nous ne cherchions qu'à défendre les droits qui nous ont été garantis par le pacte de la confédération, les droits d'une éducation conforme à nos besoins. S'il était possible de régler tout de suite, une fois pour toutes, cette question scolaire qui traîne depuis si longtemps, nous ferions tout notre possible pour le faire, car nous ne cherchons pas le trouble et la discussion. Nous voulons simplement la paix et la justice.

"Je ne suis pas du tout surpris du résultat, car j'ai toujours soutenu que nous ne réclamions que des droits fondés sur la justice et l'équité. Notre victoire est encore plus complète par le fait que l'hon. Juge Clute a déclaré que le dernier acte de la Législature d'Ontario pour rendre valides des dépenses de la petite commission est un acte "ultra vires".

Naturellement, nous ne nous attendons pas à recevoir le plein montant du jugement. Nous reconnaissons la légitimité d'un grand nombre de dépenses que la petite commission a faites pour payer les instituteurs et faire fonctionner les écoles. Mais, il est un certain nombre de dépenses extravagantes que la petite commission a faites et que nous ne sommes pas disposés à payer. Par exemple, la commission scolaire élue ne payera certainement pas les beaux bureaux que la petite commission a loués pour plus d'un an. Elle n'est pas disposée non plus à payer le joli salaire de $2,500 à M. Doyle, que la petite commission avait engagée comme secrétaire-trésorier et qui a refusé de travailler à notre emploi. De plus certains membres ont fait de fréquents voyages à Montréal, à Toronto et à Québec, et la petite commission a fait faire des réparations considérables à certaines écoles. Nous n'aurions jamais sanctionné toutes ces dépenses. Ces dépenses seront mises au compte de la petite commission. Pour ce qui nous concerne, M. O'Meara et les membres de la petite commission perdent leur temps en cherchant à diminuer l'importance de la victoire que nous venons de remporter."

L'OUEST FATIGUE DES POLITICIENS

Mécontentement au sujet des décisions des tribunaux d'exemption

Ottawa, 18. — T. D. Grace, président des Grain Growers de la Saskatchewan et délégué pour discuter avec le gouvernement la question du travail agricole, interrogé au sujet de la politique dans l'Ouest, a répondu que là-bas, on est fatigué des politiciens et que dorénavant les faits compteront beaucoup plus que les hommes. Ce n'est pas tant l'union des 47 grain growers élus le 17 décembre qui sera à l'épreuve durant la prochaine session, dit-il. Même si les anciens partis sont reconstitués après la guerre, ajoute M. Grace, les gens de l'Ouest ne feront pas cause commune avec eux. Ils veulent être indépendants, et l'une des choses qu'ils attendent, c'est l'abolition des droits sur les machines agricoles.

M. Grace affirme que les gens de l'Ouest sont un peu mécontents des décisions des tribunaux d'exemptions concernant les cultivateurs. Nombre d'individus sont enrôlés qui seraient beaucoup mieux sur les terres.

TRES IMPORTANT

Le département d'agriculture du Manitoba s'occupe du choix de la semence, surtout de la semence d'avoine.

Ceux qui ont besoin de grain de semence, de bonne qualité (blé, avoine et orge) n'ont qu'à en avertir M. le professeur Villeneuve, Département d'Agriculture, "Dairy Branch".

Hâtez-vous, car il y a forte demande.

COTE DU GRAIN

Cote fournie par le Comptoir Agricole

Mardi soir, 22 janvier

BLE

No 1 Nord déchargé	$2.21
No 2 Nord déchargé	2.18
No 3 Nord déchargé	2.15
No 4 Nord déchargé	2.08
No 5 Nord déchargé	1.96
No 6 Nord déchargé	1.87
Fourrage, déchargé	1.70
No 1 Nord "Tough"	2.15
No 2 Nord "Tough"	2.12
No 3 Nord "Tough"	2.07
No 4 Nord "Tough"	2.02
No 5 Nord "Tough"	1.90
No 6 Nord "Tough"	1.82
Fourrage, "Tough"	1.65
No 1 Nord rejeté	2.11
No 2 Nord rejeté	2.08
No 3 Nord rejeté	2.03
No 4 Nord rejeté	1.94
No 1 Nord "Smutty"	2.12
No 2 Nord "Smutty"	2.09
No 3 Nord "Smutty"	2.05

AVOINE

2 C. W., déchargé	$ .88⅜
3 C. W., déchargé	.82⅞
Extra 1 four., déchargé	.82⅜
No 1 fourrage, déchargé	.78¼
No 2 fourrage, déchargé	.75⅞

ORGE

No 3 C. W.	$1.45⅞
No 4 C. W.	1.40⅞
Rejeté	1.21
Fourrage	1.21

LIN

1 N. W. C., déchargé	$3.18½
1 C. W., déchargé	3.15½
3 C. W., déchargé	2.97¾

SEIGLE

2 C. W.	$1.79

"Déchargé" veut dire déchargé à l'élévateur terminus à Fort William et Port Arthur.

"Inspecté" veut dire inspecté par les inspecteurs du gouvernement à Winnipeg.

La cote pour le grain "tough", "rejeté", "smutty" est pour ce grain déchargé.

BETAIL

"Steers."—	
Excellent	$10.50 à $11.50
Choix	$9.00 à $10.00
Bon	$8.50 à $9.25
Choix, "feeders"	$8.00 à $8.75
Bon	$7.00 à $7.50
Choix, "stockers"	$7.00 à $7.50
Ordinaires 'stockers'	$6.00 à $7.00
"Bulls"—	
Excellents	$7.25 à $8.00
Bons	$6.50 à $7.00
Légers	$5.00 à $6.25
"Oxen".—	
Excellents	$7.75 à $8.50
Bons	$6.25 à $7.50
Ordinaires	$5.00 à $5.75
Vaches.—	
Excellents	$8.50 à $9.00
Choix	$7.40 à $8.25
Bons	$6.35 à $7.15
"Cutters"	$5.50 à $6.00
"Canners"	$4.25 à $5.25
Taures,—	
Excellents	$9.25 à $10.00
Choix	$8.50 à $9.00
Bons	$7.50 à $8.00
Choix "stockers"	$7.50 à $8.00
Ordinaires 'stockers'	$6.50 à $7.25
Veaux.—	
Choix (125-225)	$10.00 à $11.00
Ordinaires	$8.00 à $9.00
Lourds	$7.50 à $8.00
Cochons.—	
Choix	$19.00
Légers (110-140)	$14.50
Légers (110 et moins)	$13.00
Lourds. Choix	$14.00
Truies	$13.00
"Stags"	$8.00
Moutons.—	
Agneaux	$15.00 à $17.00
Moutons	$12.00 à $14.50

PRODUITS

Prix du gros

Oeufs—	
Frais pondus	.75
Oeufs frais	.40
Beurre.—	
Crémerie	.44
De ferme	.32
Oleomargarine Swift	.31½
Oleomargarine d'Armour	.33½
Saindoux.—	
Tierçons	.26
Seau, 20 livres	$5.50
Baril, 5 0livres	$13.30

Viandes—	
Boeuf	[illegible]
Veau	.16
Mouton	25½
Porc	27
Bacon Flanc	41
Gruau—	
Sac de 80 livres	[illegible]
Alimentation—	
Avoine, La tonne	[illegible]
Son, La tonne	[illegible]
Gru, La tonne	[illegible]
Sucre—	
Granulé, Extra	[illegible]

C'est le prix au baril. Au sac de 100 livres, 5 sous de plus; en poudre, boîte de 60 livres, 20 sous de plus qu'au baril; en gros paquets, boîte de 100 livres, la même chose qu'au baril.

Légumes—	
Patates du Manitoba	.95 à $1.10
Poisson—	
Truite du lac Supérieur	.11½
Saumon gelé	.23
Brochet	.11
Poisson blanc du lac Winnipeg	.11
Foin—	
"Timothy" No 1	$26
"Timothy" No 2	$22
"Red Top" No 1	$20
"Red Top" No 2	$18
Farine—	
Lake of the Woods	
Five Roses, sac de 98 liv.	$5.50
Lakewood	$5.37½
Harvest Queen	$5.25
Medora	$5.05
XXXX	$3.60
Western Canada	
Purity	$5.50
Medallion	$5.37½
Three Stars	$5.25
Mailand	$4.95
Ogilvie	
Royal Household	$5.50
Glenora	$5.25
Centennial	$5.30
Manitoba	$5.10
Whole Wheat	$5.50

En Province

MISE AU POINT

Une correspondance de Laurier, parue dans la **Liberté** de la semaine dernière, affirme que M. Fleury, qui s'occupe de l'organisation d'un élévateur pour les fermiers de Laurier, est à l'emploi d'une compagnie anglaise et protestante. Notre correspondant d'occasion a eu tort de qualifier ainsi la compagnie qui emploie M. Fleury. Nous le regrettons et avons l'assurance que jamais plus correspondant ne se permettra dans nos colonnes semblable attaque. Nous plaçons au premier plan nos intérêts religieux et nationaux. Cela ne veut pas dire que nous devons nous abstenir de faire affaire avec ceux qui nous traitent le mieux. Sous ce rapport, la compagnie qui emploie M. Fleury jouit d'une excellente réputation dans les milieux français du Manitoba.

Nous souhaitons à M. Fleury plein succès dans son entreprise d'établissement d'un élévateur au milieu de la population française de Laurier.

SAINT-LEON

Le 16 janvier, une charmante petite soirée [illegible] convent les sympathiques paroissiens autour de leur digne Père Curé, le R. P. Marie-Antoine Sesanu, pour chômer sa fête patronale. Voici le programme de la fête, divisé en deux parties distinctes.

Ouverture: Solo de violon, M. L. Hébert.

Saynète: "Fleurs et Abeilles", Les petites élèves du Couvent.

Chant militaire: Les Volontaires, M. H. Rondeau.

Déclamation: Le Manteau d'Elie, Estelle Boyer.

Dialogue musical: Misère et Charité, M. H. Labossière et Mlle Estelle Boyer.

Hommage de fête: Mlle A. Pelletier.

Adresse: Mlle F. Payette.

Notre Révérend Père Curé répondit à l'adresse avec la délicatesse et le tact qui le caractérisent. Puis il remercia ses gentilles petites fleurs et abeilles qui furent si [illegible] dans l'expression de leurs voeux, et l'offrande de leur hommage de fête. Qui dira l'émotion de notre Pasteur, lorsqu'après une touchante allégorie, inspirée du Manteau d'Elie, il vit apparaître en tableaux, ses vénérables Maître et Père, le Révérendissime Dom Gréa et [illegible] Dom Benoit!

Chacun applaudit au choix du cadeau qui parla si éloquemment au coeur de notre Père Curé, et qui rappela à toute l'assistance le saint Dom Benoit, dont les vertus héroïques, l'éminente piété et l'austère pénitence est un souvenir vivace, inoubliable au milieu de cette paroisse, [illegible] de son [illegible] apostolat, durant les cinq dernières années de sa vie [illegible].

La deuxième partie de la soirée fut partagée entre diverses comédies des jeunes gens, puis des jeunes filles, toutes très intéressantes. Chacun s'est retourné charmé et avec un petit goût de "Revenez-y".

Donc, cordiale invitation à tous pour le lundi gras!

Les élèves du Couvent offrent leurs [illegible] et leurs remerciements aux bons paroissiens qui sont venus agrémenter cette soirée par le [illegible] chants gracieux et joyeux [illegible]

Merci à Monsieur le Curé de Somerset, au R. P. Comte, qui sont venus rehausser de leur présence cette petite soirée. Merci aux bons paroissiens de Somerset et de Saint-Léon! A bientôt!

Fleur de Lys

[illegible] **Liberté** [illegible] Saint-Léon [illegible]

[illegible]

L'action des Poudres de Miller [illegible] enfant sans qu'il s'en aperçoive [illegible] Leur effet [illegible] excellent remède [illegible] l'organisme de l'enfant.

disent "Vienne le printemps!" Le fait est que, à part politique et guerre, il n'y a pas grand'chose de nouveau sous la calotte des cieux.

• • •

Mardi, 8 janvier, M. Lucien Keso conduisait à l'autel Mlle Corinne Pelletier. Aux nouveaux mariés, nos meilleurs voeux de bonheur et de prospérité.

• • •

La conscription et sa mise en vigueur a fait un tort immense aux fermiers de Saint-Léon. Aucun n'est conscrit cette fois-ci.

• • •

Mercredi soir, 16 janvier, les élèves du couvent de cette paroisse, aidés de quelques anciens élèves, ont donné en l'honneur de la Saint-Antoine, patron de leur curé, une jolie séance amusante.

Malgré la tempête qui a fait rage toute la journée et ne s'est qu'un peu calmée le soir, tous les paroissiens de Saint-Léon, ainsi que quelques-uns de Somerset, ont tenu à y assister.

D'un bout à l'autre de la séance, les acteurs et actrices ont tenu leur auditoire sous le charme. Vraiment nous ne savons pas lesquels féliciter, car tous ont été parfaits.

Depuis la saynète "Abeilles et fleurs", jusqu'à "La cruche de Baptiste", nous nous sommes amusés comme cela n'est pas arrivé souvent dans cette paroisse; et quand les élèves ont terminé par le chant "O Canada", que tous ont écouté debout, nous sommes partis joyeusement en disant: Au revoir, à bientôt; car de l'avis de tous c'est un nouveau succès à l'actif des Révérendes Soeurs de Saint-Léon.

Au cours de la soirée, les élèves du couvent ont lu une adresse et présenté un joli cadeau au R. P. Marie-Antoine, qui a répondu par des remerciements et des conseils dans un joli discours comme il a l'habitude d'en faire.

M. Louis Hébert nous a joué de jolis morceaux de violon au cours de la séance. Le piano a été tenu par Mme E. Sanson, ainsi que par quelques élèves qui ont joué à tour de rôle.

SUFFREN

Dimanche dernier, M. et Mme Jules Lalonde et M. A. Béliveau sont venus faire la partie de cartes chez M. A. Duhamel.

• • •

Mme N. Lane est revenue de son voyage de Winnipeg, enchantée de sa visite.

• • •

[illegible] Mme A. Pichette et ses petits enfants sont venus rendre visite à leurs grands-parents, M. et Mme Duhamel.

• • •

Le 7 janvier, l'école Lalonde a ouvert ses portes de nouveau, avec une assistance de 15 élèves, malgré les froids rigoureux de la saison. Les élèves suivants ont brillé:

Dans le grade IV: Alice Lalonde, Léo Lane, Joseph Beaudoin, Dora Beaudoin, Léontine Hébert, Marie-Louise Montagnon.

Au Grade V: Irène Lane, Marie Lotourmière, Pierre Lefiourrier.

• • •

Plusieurs élèves se préparent à faire leur première communion, qui aura lieu dans l'école même, le jour de la fête de la Purification de la Très Sainte Vierge, le 2 février, à 10 heures. Prions bien tous ensemble afin que ces jeunes enfants fassent une bonne et sainte première communion, le grand jour dans la vie chrétienne.

• • •

Samedi dernier, M. Zotique Lavoie était en visite chez M. N. Lane.

• • •

M. Pierre Gélinas part cette semaine pour aller travailler à Winnipeg.

Amicus humani generis.

DELORAINE

[illegible] M. et Mme Robinson nous quittaient pour un voyage dans la province de Québec, où tous les deux seront obligés de subir un traitement du médecin. Nous leur souhaitons un bon voyage et un prompt rétablissement.

• • •

Dimanche dernier était baptisé, sous les noms de Georges-Bernard Desautels, le fils de M. et Mme Charles Desautels, et Magdeleine [illegible], née le 30 décembre dernier. Les parrains étaient [illegible] Taugert et Zoé Deplaett.

Si les bruits qui courent sont vrais, les juges de notre district ne doivent pas avoir trop de remords de conscience pour avoir exempté trop d'hommes valides. Deux fils de fermiers et un instituteur ont été les seuls exemptés, paraît-il.

• • •

Les trois demoiselles Delbreck nous ont quitté la semaine dernière pour le couvent de Brandon. Deux fils de M. Charles Andries, un de M. Auguste Lesy, et Anna Andries nous ont aussi quittés pour le couvent de Bruxelles, en compagnie de Mlle M. Van Eslander. Les quatre enfants de M. McCullough partaient hier pour le couvent de Grande-Clairière. Si Deloraine avait un couvent, il y aurait probablement de quoi le remplir.

• • •

Vendredi dernier, M. le Curé partait, au plus fort de la tempête, pour Fish Lake, pour donner les derniers sacrements à Mme F. McLeod, qui était en grand danger.

• • •

M. Emile Wanlin, d'Oak Lake, était en visite chez son père, à Deloraine, il y a quelques jours.

Salem.

OTTERBURNE

Lundi dernier avait lieu à l'église de Saint-Pierre le mariage de M. Auguste Vermette et de Mlle Philomène Gladu. Pendant la soirée l'on se rendit chez M. W. Gladu, père de la mariée, où un délicieux repas nous fut servi. Parmi les parents et nombreux amis l'on remarquait M. et Mme Toussaint Vermette, MM. Joseph et Alexandre Gladu, M. et Mme Bessener, M. et Mme Victor Chacette, M. et Mme Alexandre Champagne, M. et Mme Henri Vermete, M. et Mme Léon Brisson, M. et Mme François Demers, Mlle Juliette Bessener, Mlles Eugénie et Henriette Saltel, Mlle Marie Vermette, Mlles Marie et Henriette Gladu, MM. André et Adrien Saltel, M. Joseph Gladu, M. Calixte Carrière, MM. Joseph et Jean Gamby.

Aux nouveaux époux, nous souhaitons bonheur et postérité.

• • •

Plusieurs de nos jeunes gens doivent nous quitter ce printemps pour prendre des "homesteads" au Lac du Bonnet, où M. l'abbé Tétreault s'occupe de fonder une nouvelle paroisse française. A tous ces vaillants champions du sol, grand succès!

• • •

Mlle Florida Corbin vient de nous quitter pour aller tenir le bureau de poste au Lac du Bonnet.

• • •

MM. Henri Théroux et Joseph Gamby sont à charroyer de la paille pressée.

Politaine.

SAINT-NORBERT

Au couvent

Après avoir joui des douceurs du foyer paternel, reprendre livres et cahiers ne sourit guère aux élèves après les fêtes de Noël. Les moments de repos ont été si doux au milieu de la famille, qu'à la date fixée pour l'ouverture des classes, le fardeau de l'étude semble trop pesant pour quelques épaules, et dans l'espoir d'en alléger le poids, on prolonge les vacances au moins de quelques jours.

Pour tromper la monotonie des premières heures du terme scolaire et en même temps, faire revivre le souvenir des plaisirs déjà lointains, une composition intitulée: "Les joies de Noël" fut donnée dans les cours supérieurs. Comme on vit beaucoup par le passé, les ouvrières, fidèles au rendez-vous, même en peinant sur un travail littéraire, ont encore savouré les jours chéris trop vite écoulés au gré de leurs désirs.

Dans les classes inférieures, des [illegible] données, et aux [illegible] dans le silence, un concours de lecture et d'épellation. Voici les noms de celles qui sont arrivées premières.

Dictées françaises

Grade VI: Mlles A. M. Campeau, M. A. Cotret, L. Champagne.

Grade V: Mlles D. Laurier et C. Dusablon.

Grade IV: Mlle G. Durand.

Grade III: Mlle M. Tellier.

Dictées anglaises

Grade VI: Mlles Marg. Bossuyt et Anna Benoit.

Grade V: Mlle E. McCarthy.

Grade IV: Mlles J. Roberge et R. D. Jutras.

Grade III: Mlle M. Amantea.

Classe des petites. — Lecture française: Mlle L. Cloutier. Epellation: Mlle M.-J. Campeau.

LAURIER

La question de se former en coopérative pour se bâtir un élévateur occupe beaucoup les gens de Laurier, actuellement. Il est évident qu'il y a place ici pour un deuxième élévateur. Tous semblent d'accord pour se bâtir un élévateur, s'ils peuvent trouver les fonds nécessaires. Une assemblée fut tenue il y a quelque temps et un délégué fut envoyé à Winnipeg pour s'occuper de la chose. Une compagnie est aussi venue offrir ses services.

D'un côté on nous offre 10 pour cent et de l'autre 80 pour cent de l'argent nécessaire. Les fermiers d'ici devraient naturellement accepter la dernière offre. Une centaine d'eux se formeraient en société coopérative; chaque actionnaire prendrait une action de \$100, \$20 payable lorsque l'élévateur sera bâti par la compagnie de prêt, et la balance en quatre paiement de \$20 par année et les intérêts à 7 pour cent. Dans cinq ans l'élévateur appartiendrait aux fermiers. Durant ce temps-là ils auront réalisé un profit raisonnable avec leur élévateur, surtout s'ils ont un séparateur.

Aujourd'hui une diminution de 3 pour cent pour les grains équivaut à plus de \$60 pour un char de blé. Cette épargne peut compenser pour plus que le salaire de l'acheteur, les \$20 et les intérêts.

Une fois propriétaires de l'élévateur, les fermiers seront à même de vendre leur blé à qui ils voudront. Que peut-on demander de mieux? Allons-nous laisser passer cet opportunité? Si nous ne bâtissons pas immédiatement, une autre compagnie viendra. Ils sont déjà venus s'informer. Elle bâtira un élévateur à ses frais, et pour son profit, au dépens des fermiers. Il sera trop tard pour les fermiers de s'organiser alors.

A Sainte-Rose du Lac et à Saint-Brieux, Sask., on a accepté cette proposition. A Sainte-Rose l'élévateur est déjà bâti et reçoit du blé. On est à considérer ce même projet dans d'autres centres canadiens-français. Gens de Laurier, vous êtes tous en faveur; il nous faut cet élévateur. Nous invitons cordialement nos voisins de Sainte-Amélie à se joindre à nous.

Mais y aurait-il des gens qui ne sont pas de Laurier et qui seraient intéressés à ce que nous laissions passer cette opportunité? Nous n'en connaissons pas à Laurier, mais tout de même, dans la **Liberté** de la semaine dernière, pour les nouvelles de Laurier, entre autre chose, on trouve:

"Le correspondant de Laurier nous dit dans la **Liberté**, No 34, que M. Fleury s'occupe d'organiser les cultivateurs de Laurier afin qu'ils aient leur élévateur." Il ajoute: "M. Fleury est Canadien français. Qu'on ne m'en veuille pas si j'ajoute que M. Fleury est aux services d'une compagnie anglaise et protestante. Le public français doit savoir à quoi s'en tenir, quand on fait appel à son patriotisme."

Pourquoi cet avertissement qui peut jeter du discrédit sur l'encouragement donné par le correspondant du No 34 au projet si cher aux gens de Laurier? Je ne crois pas que le correspondant ait voulu encourager les cultivateurs de Laurier à se bâtir un élévateur parce que "M. Fleury est Canadien français".

J'espère aussi que l'auteur de l'avertissement n'a pas voulu les décourager de se bâtir cet élévateur parce que "M. Fleury est aux services d'une compagnie anglaise et protestante". S'il a voulu dire qu'on ne doit pas faire valoir que M. Un Tel, qui est aux services d'une compagnie quelconque, est Canadien français, mais qu'on doit considérer le projet pour ces propres avantages, je suis d'accord avec lui; car c'est là la question, et non si les actionnaires de la compagnie de prêt soit Anglais, Ecossais ou Canadiens.

Tout de même il aurait pu passer sous silence la mention du correspondant de Laurier dans la **Liberté** No 34, que "M. Fleury est Canadien français", parce qu'après tout, nous pouvons être contents que cette compagnie de prets qui veut bien se joindre aux fermiers qui ont du blé à mettre à sa disposition, a à son service un homme qui peut nous parler du projet d'un élévateur, en français. Ce n'est pas là un crime à reprocher ni à M. Fleury ni à la compagnie, ni au correspondant.

R. G.

SAINT-CLAUDE

M. Bellavance, qui jusqu'ici était le gérant de notre banque, vient de nous quitter. Il est remplacé par M. Robert Martin.

• • •

Lentement, peut-être sûrement, la conscription continue son oeuvre; et Jean Minodier a déjà rejoint le bataillon auquel il est affecté à Winnipeg. C'est le premier conscrit qui quitte notre localité. Souhaitons qu'il nous revienne bientôt sain et sauf. Edmond Jacques et Jos. Rey, visés par la conscription également, furent appelés à Winnipeg pour passer pour la 3me fois seulement un autre "medical board". La conscription!!!

• • •

M. et Mme Hilaire De Moissac, de Biggar, Sask., sont actuellement en visite chez leurs frères, où ils sont venus passer les fêtes de Noël et du jour de l'an.

• • •

M. Albert Paquin est de nouveau parmi nous, de retour d'un voyage dans la province de Québec, où il était allé passer quelques semaines; et l'élévateur Ogilvie a réouvert ses portes.

• • •

Le Ford où est-il?? Disparu!?

• • •

En entendant les commentaires auxquels nos articles ont donné cours, je voudrais rire, mais je suis vraiment trop

Solitaire.

AU LAC DU BONNET

Amis lecteurs,

Vous me demanderez peut-être, pouquoi nous parlons du Lac du Bonnet depuis quelques mois. Puisque cette place paraît avoir tant d'avantages, comment se fait-il que la terre n'est pas toute en culture depuis longtemps, et que même il y a encore beaucoup de "homesteads" à prendre.

Il y a pour cela plusieurs raisons.

Tout d'abord, les premiers arpenteurs qui sont venus arpenter cette région paraissent ne pas s'être acquitté de leur devoir avec bien grand scrupule. Le rapport qu'ils firent sur le Lac du Bonnet plaça toutes ces terres sous la catégorie de "swamp lands". Pendant un grand nombre d'années, cette partie du Manitoba ne fut connue que sous le nom de "swamp lands". Personne ne songeait à venir s'établir où l'on supposait n'être qu'un immense marais, — la vérité est que le sol est à environ 150 pieds au-dessus du niveau de la rivière Winnipeg.

De plus, cette région était couverte d'une épaisse forêt. Le gouvernement fédéral s'est aussi hâté de déclarer ce pays dans la limite des "timber berths". De gros "tenders" furent décernés à la Cie J. D. McArthur pour couper le bois. Cette compagnie avait beaucoup d'autres "tenders" étendus dans tout l'Ouest. Elle avait aussi beaucoup de contrats pour la construction des chemins de fer, etc., dans à peu près tout le Canada. Elle n'était pas du tout pressé de faire enlever le bois aux environs du Lac du Bonnet.

Le gouvernement fédéral, sous le régime conservateur, avant l'arrivée de Sir Wilfrid Laurier au pouvoir, ne s'occupait guère d'immigration et de colonisation. Lorsque le gouvernement libéral arriva au pouvoir, il inaugura une forte propagande d'immigration. Ce ministre songea plutôt à diriger l'immigration vers les plaines de l'Ouest, pour des raisons politiques, et le Manitoba fut lamentablement négligé sous ce rapport, et à dessein.

Vers l'année 1900 il arriva quelques colons qui vinrent "squatter" au Lac du Bonnet. Ils firent tout en leur pouvoir afin d'avoir la permission de la Cie J. D. McArthur d'enlever le bois sur leurs terres. Cette compagnie refusa nettement. La Providence vint à leur secours. Pendant un été bien sec, un incendie se déclara tout près du village, et deux ou trois "townships" furent bel et bien brûlés avant que l'on put y mettre un fin. Les colons commencèrent à mettre en culture cette terre défrichée par la Providence, et ils en eurent des résultats étonnants.

D'autres vinrent s'établir sur les bords de la rivière Winnipeg et du Lac du Bonnet, par esprit d'aventure. Ils firent une très belle vie de chasse et de pêche. Les forêts abondaient en gros gibiers, tels que l'orignal, le chevreuil et l'élan; la rivière et les lacs fourmillaient d'esturgeon, de truite, de poisson blanc et de vingt autres sortes de poissons.

Lorsqu'il y eut assez de monde, l'on songea à organiser une municipalité, afin d'avoir des chemins et des ponts. De part et d'autre, il s'éleva une forte opposition à ce projet très louable et des plus légitimes. Pendant longtemps le gouvernement provincial refusa municipalité au Lac du Bonnet.

A force de recevoir pétition sur pétition, le gouvernement Norris accorda, le printemps dernier, la permission d'organiser la municipalité du Lac du Bonnet, avec le village du Lac du Bonnet pour chef-lieu. Cette municipalité comprend les townships 14, 15 et 16, rangs 9, 10, 11 et 12, à l'est du premier méridien: douze townships en tout.

Il y a de quoi former plusieurs belles paroisses. Près de 40 familles canadiennes-françaises se sont choisies des terres depuis le mois de septembre dernier.

Maintenant que nous avons une municipalité, nous allons avoir des chemins. Quand les habitants virent qu'ils ne pouvaient rien avoir du gouvernement, ils se dirent entre eux: A quoi bon mettre si grand de terre en culture, si nous n'avons pas de chemins pour rendre notre récolte au marché. Ils défrichèrent peu de terre, en conséquence. Maintenant tout est changé, et nous allons avoir des chemins et terres en culture. Les affaires, au Lac du Bonnet, vont aller à course de cheval d'ici quelques années.

Il semble que le bon Dieu a permis ces événements afin de retarder la mise en culture d'une des plus belles régions de l'Amérique du Nord. La fertilité des vallées de la rivière Rouge et de la rivière Assiniboine est déjà beaucoup diminuée. Les mauvaises herbes les plus difficiles à détruire, pour ne pas dire impossible à détruire, y règnent dans toute leur gloire sur un très grand nombre de terres.

Ici, au Lac du Bonnet, il y a peu de terre en culture, en ce moment. Elle possède donc toute sa fertilité à l'état primitif. Les récoltes étonnantes des autres grandes vallées se répètent ici déjà, et elles continueront longtemps après que les autres vallées ne pourront plus rien produire.

Il y a aussi, au Lac du Bonnet d'excellente terre à brique, puisque la nouvelle addition de l'immense maison T. Eaton, à Winnipeg, est bâtie de brique fournie par la Cie J. D. McArthur au Lac du Bonnet.

Pour un cultivateur qui a besoin de s'agrandir afin d'établir sa nombreuse famille, il ne trouvera rien de mieux que le Lac du Bonnet, et bien peu de terre aussi bonne.

Nous avons en ce moment des arpenteurs du gouvernement provincial qui ont pour tâche de rétablir les vieilles lignes. Ils avouent eux-mêmes qu'ils sont surpris de la qualité du sol et de la beauté du site.

Il ne serait pas étonnant de voir venir un fort courant d'immigration d'hérétiques et de fanatiques de ce côté, sous peu. Aux catholiques de langue française de s'empresser de venir s'y établir, tandis qu'il est encore temps. Hâtez-vous de vous établir au Lac du Bonnet, ou bien vous en pleurerez plus tard.

Veni, vidi, hic nunc manelio.

• • •

On demande un bon forgeron mécanicien, qui pourrait avoir une magnifique clientèle.

On demande aussi un bon boucher.

• • •

Propriété à vendre

Magnifique propriété dans le village, située à l'angle des deux principales rues. Bâtisses à 2 étages, avec bon sous-bassement et système de chauffage, pouvant servir de maison d'affaires, soit pour maison de pension, soit pour magasin ou autre genre de commerce.

Pour plus de renseignements, s'adresser à

**Casier postal No 1,
Lac du Bonnet, Man.**

La cause de l'asthme. — Personne ne peut déterminer d'exacte façon la cause de l'asthme. La poussière de la rue, des fleurs, du grain ou d'autres irritants peuvent être la cause d'un mal qu'on ne pourra déraciner que grâce au remède du docteur Kellogg contre l'asthme. Il peut y avoir incertitude au sujet de la cause, mais il ne peut y avoir aucune incertitude au sujet du remède qui a libéré une génération de victimes de l'asthme de ce fléau des bronches. En vente partout.



Grande vente de Janvier

BELLES FOURRURES

A DES PRIX REMARQUABLES

La renommée de bonne qualité des fourrures de FAIRWEATHER n'est plus à faire

Lisez avec soin le prix de ces Manteaux et de ces Parures.

Vous n'avez jamais vu pareil rabais sur des fourrures, et nous doutons que vous en verrez jamais un pareil.
Vous devez venir de bonne heure si vous voulez profiter des marchandises que nous annonçons. Cependant il y a de nombreuses autres bonnes occasions que nous ne pouvons pas vous décrire.

Manteaux en Fourrure pour Dames

Manteau en Hudson Seal.—45 pouces de long. Grand collet et poignets en "sable" naturel. Doublure en soie brocard. Rég. $300, pour .. **$175.00**

Manteau en rat musqué.—Pleine longueur. Belles peaux naturellement sombre. Très grand collet et poignets. Régulier $150, pour **$85.00**

Manteau "mole-coney".—Pleine longueur. Grand collet carré, fermant près du cou. Rég. $150, pour.. **$67.50**

Manteau de rat musqué.—50 pouces. Toutes les grandeurs. Faits de peaux choisies. Grand collet. Doublés de beau satin brun. Régulier $125.00, pour **$69.50**

Manteaux en rat musqué.—45 pouces. Peaux bien assorties, si assorties qu'on ne peut guère voir le joint. Rég. $85.00, pour **$49.50**

Manteaux en chat d'Australie.—Cinquante pouces. Faits de peaux naturellement sombres. Ressemblent beaucoup au chat canadien. Rég. $80.00, pour **$57.50**

Manteaux en Astrakan.—Quatre seulement, ¾ de longueur. Grand collet et poignets. Régulier $60.00, pour **$25.00**

Manteaux en Hudson Coney.—Finis avec grand collet carré et garnis d'opossum américain. Doublure de fantaisie. Rég. $175, pour.. **$125.00**

Manteau en Hudson Seal.—Très grand collet. Grands poignets et bordure des poches en beau castor. Rég. $300, pour **$195.00**

Manteau Pony.—Belles peaux noires. Collet châle et belle doublure de satin. Grandeur: 32. Rég. $125.00, pour **$59.50**

Chapes doublées en fourrure.—Broadcloth noir avec doublure en écureuil ou rat musqué. Collet "sable". Rég. $45.00, pour **$9.75**

Manteaux doublés en fourrure.—Broadcloth noir. Doublure écureuil ou rat musqué. Différents collets de fourrure. Petites grandeurs seulement. Rég. $85 et $100, pour **$35.00**

Manteau en Pony noir.—Pleine longueur, collet-châle en Hudson seal. Doublé en satin de la meilleure qualité. Rég. $150, pour **$67.50**

Manteaux "Persian Paw".—Pleine longueur avec grand collet-châle et poignets du plus beau Hudson Seal. Doublure de beau satin. Rég. $150, pour **$67.50**

Manteaux en marmotte—Pour dames. Grand collet-châle, 50 pouces. Doublure en satin brun. Rég. $100, pour **$59.50**

Dessus en beau Broadcloth.—Doublure en rat musqué de la meilleure qualité. Collet et revers en Alaska Sable. Petites grandeurs seulement. Rég. $100, pour **$39.75**

Manteaux de marmotte.—Collet-châle et poignets. Pleine longueur. Très belle qualité. Pratiquement pas autre chose que des petites grandeurs. Rég. $75.00, pour **$35.00**

Manteaux en marmotte noire de Russie.—Pour dames. 45 pouces. Grand collet et poignets en loup noir. Rég. $90.00, pour.... **$57.50**

Parures pour Dames

Parures de mouton de Perse.—Grande étole-châle avec manchon de fantaisie de la meilleure qualité. Rég. $155, pour **$75.00**

Parure de lynx noir.—Grande étole. Large manchon. Régulier $150, pour **$69.00**

Parure de renard Georgette.—Etole de quatre peaux, finie avec tête et queue. Régulier $180.00, pour **$85.00**

Parure de renard noir.—Etole forme animale et manchon melon. Rég. $67.50, pour **$32.50**

Parures de loup nature.—Le plus beau loup canadien. Etole à effet de deux peaux. Manchon plat ou melon. Rég. $60, pour **$35.00**

Parures d'Alaska Sable.—Etole genre animal. Doublée en fourrure ou doublure incurvée en soie. Manchon plat de grandeur moyenne avec doublure de velours gris. Parure complète. Rég. $60, pour **$39.50**

Parure modèle.—Mouton de Perse et hermine. Les meilleures peaux. Etole genre chape avec grand collet. Boutons en véritable hermine. Manchon melon assorti. Rég. $95.00, pour **$43.50**

Parures en chat Fisher.—Grande étole avec grand manchon plat. Rég. $62.50, pour **$27.50**

Parures de vison.—Jolie étole de fantaisie. Avec tête, queue et griffes. Manchon melon assorti. Rég. $112.50, pour **$56.25**

Parure d'Alaska Sable.—Grande étole châle de première qualité. Manchon melon ou plat. Rég. $240, pour **$157.50**

Parure de renard Sable.—Grande étole de fantaisie avec quatre têtes et queues. Manchon plat de fantaisie assorti. Rég. $100 pour. **$39.75**

Parures de loup.—Gris navire de guerre. Le meilleur loup. Etole-chape nouveau genre et manchon rond. Fini têtes et queues. Rég. $85.00, pour **$49.75**

Parure de renard rouge.—L'idéal pour jeune fille. Etole genre animal en beau renard d'Australie. Manchon melon nouveau genre assorti. Tête et queue. Régulier $35.00, pour **$17.75**

Parure de renard "pointed".—Etole "deux peaux" avec têtes et queues. Manchon plat. Rég $120, pour **$69.50**

Parure d'hermine.—Grande étole. 100 pouces de long et 12 pouces de large. Manchon plat de fantaisie assorti. Rég. $450, pour.. **$175.00**

Parure de chat sauvage.—Peaux échantillon. Etole chape et manchon melon. Rég. $75.00, pour **$35.00**

Parure de renard Sitka.—Etole de deux peaux avec manchon assorti. Rég. $150, pour **$67.50**

Parure de lynx naturel.—Belles peaux. Genre animal avec tête et queue. Manchon rond assorti. Rég. $70.00, pour **$41.50**

Parure de marmotte.—Echarpe de deux peaux. Etole genre chape. Manchon plat. Régulier $24.00, pour **$13.75**

Parure mouton de Perse.—Etole-chape. Manchon rond. Rég. $95 pour **$39.75**

Parure de vison.—Très grand étole-chape. De belle couleur et de bonne qualité. Manchon plat de fantaisie. Régulier $250.00, pour **$137.50**

Pardessus en Fourrure pour Hommes

Pardessus en chat australien.—50 pouces. Faits de belles peaux naturellement sombres. Ressemble beaucoup au chat canadien. Rég. $80.00, pour **$56.50**

Manteaux en rat musqué.—Dessus en "beaver". Grand collet-châle en marmotte. Complètement doublés de beau rat musqué. Beau choix de grandeurs. Rég. $65, pour **$43.75**

Pardessus en chat sauvage.—50 pouces. Nuance sombre. Grand collet-châle. Rég. $125, pour **$77.50**

Pardessus doublés en chamois.—Dessus en bon "beaver" noir. Collet-châle en vrai loutre. Doublure de chamois. Rég. $75, pour **$49.75**

Pardessus pour hommes.—Chien noir de la Mongolie. Grand collet-châle. Ventouse, brides de boutonnières et boutons renforcés avec du cuir. 50 pouces. Rég. $40, pour **$21.75**

Manchons et Etoles

Etoles-chapes Hudson Coney.—Régulier $20.00, pour **$8.75**

Grandes étoles-châles Black Pony.—Régulier $45.00, pour **$16.75**

Etoles-châles loup bleu.—Rég. $40.00, pour **$15.75**

Etole en renard Georgette.—Genre deux peaux. Rég. $60.00, pour **$27.50**

Etole en Alaska Sable.—Avec râles blanches. Rég. $50.00, pour **$16.75**

Etole loup bleu.—Effet deux peaux. Régulier $30.00, pour **$9.75**

Echarpe renard croisé.—Rég. $40, pour **$17.75**

Renard Poire.—Etole de fantaisie. Trois peaux. Rég. $75, pour **$29.75**

Etole de lynx noir.—Genre chape et longue. Rég. $150.00, pour **$67.50**

Etole-châle.—Mouton de Perse. 96 pouces de long. Meilleure qualité. Rég. $85.00, pour **$37.50**

Manchons plats en vison.—Têtes et queues. Rég. $33, pour **$16.75**

Cent tours de cou et manchons.—Vison, loup, mouton de Perse, renard, sable, hermine, civet, opossum, sable américain, chat. Rég. $10 à $175. Pour $3.35 à **$55.00**

Bonnets de fourrure pour hommes, Collets

Gants a 33⅓ jusqu'e 50 per cent de reduction sur les prix marques.

Fairweather & Co., Limited

297-299 PORTAGE AVENUE — WINNIPEG, MAN.

LOI CONCERNANT LES HOMESTEADS DANS L'OUEST

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de 18 ans, qui au commencement de cette guerre était et est depuis demeuré sujet britannique ou d'une puissance alliée ou neutre, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais non à une sous-agence, à certaines conditions. Devoir: Un séjour de six mois sur ce terrain et sa mise en culture chaque année au cours de trois ans.

Dans certains districts un colon peut se procurer par préemption un quart de section contigu. Prix: $3.00 de l'acre. Devoir: Résidence de six mois chacune des trois années suivant l'obtention de la patente et mise en culture de 50 acres supplémentaires. On peut, moyennant certaines conditions, obtenir une patente de préemption aussi rapidement qu'une patente de homestead.

Un colon ayant obtenu sa patente de homestead et ne pouvant obtenir une préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix $3 l'acre. Devra y résider six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant $300.

Moyennant certaines conditions ceux qui détiendront une entrée pourront faire compter comme temps de résidence leur temps de travail sur la ferme en 1917.

Quand sera annoncé un jour d'entrée de terres du Dominion, les soldats qui auront fait du service outremer et qui auront été honorablement licenciés jouiront d'un jour de priorité pour faire leur entrée à l'agence locale (non pas à la sous-agence).

Ils devront présenter leur certificat de congé définitif.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette réclame ne sera pas payée.

ASSOCIATION D'EDUCATION DES C.-F. DU MANITOBA

47, rue Masson, S.-Boniface
B. P. 20. Tél. Main 4928

L'arrondissement scolaire de Lorette-Ouest n'a pas encore d'institutrice pour la seconde partie du terme scolaire. Les jeunes filles qui voudraient enseigner pourront s'adresser directement à M. Jos. Grégoire, de Lorette, pour s'assurer cette position.

Plusieurs de ceux auxquels nous nous sommes adressés pour obtenir la statistique paroissiale et scolaire de nos centres français ne nous ont encore donné aucun signe de vie. Nous les prions instamment de nous faire parvenir au plus tôt cette documentation, essentielle à notre oeuvre.

Les Dames de Sainte-Anne de la paroisse de Letellier nous ont adressé, dernièrement, leur contribution. Nous les en remercions sincèrement.

L.-P. Gagnon,
Sec. de l'Exécutif.

SAINT-BONIFACE

Baptêmes

Le 12 janvier. — Joseph-Norbert, fils de Jean-Baptiste Laurence et de Albina Desrosiers.

Le 13 janvier. — Marie-Antoinette-Yvonne, fille de Arthur Turenne et de Marie-Louise Galarneau.

Le 13 janvier. — Léo-Rosario-Joseph, fils de Jean-Baptiste Corbeil et de Léa Chamberland.

Le 13 janvier. — Joseph-Henri-François, fils de Mathurin André et de Rosa Leroy.

• • •

Mariage

Le 14 janvier. — Napoléon Senez et Alice Mondor.

• • •

Sépulture

Le 12 janvier. — Elizabeth Marchand, épouse de feu Georges Gauld, décédée le onze du courant.

SACRE-COEUR

La nouvelle commission scolaire remercie très sincèrement la brillante société qui a fait un succès de la partie de cartes organisée par elle le mardi soir 22 courant. Un grand nombre des habitués des parties similaires du vendredi soir, au Club "Le Canada" y étaient présents. Ce serait une bonne coutume à prendre que d'aller les uns chez les autres. Deux charmantes soirées par semaine ne sont pas de trop.

Les prix pour dames et messieurs, de $2.50 chacun, offerts par M. E. Guertin, ont été gagnés par Mlle L. Benoit et M. R. St-Germain. Ceux de consolation donnés par M. H. Lauzon, ont été attribués à Mlle L. Dumoulin et à M. Nault.

• • •

La soirée du mardi 29 sera donnée sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste. Venez tous pour continuer la série de ces amicales et délicieuses réunions.

• • •

Comment lutter contre la Grippe. Cette terrible maladie, qui généralement apparait à cette saison-ci, sous la forme d'épidémie, est si commune, que tous sont familiers avec ses symptômes et son caractère général. Le développement de la maladie est très incertain, dépendant de la condition de la victime. S'il se trouve, dans le corps, un point faible, la grippe aura tôt fait de le trouver. Non seulement la maladie par elle-même est dangereuse, mais les suites qu'elle laisse sont plus alarmantes. Plusieurs complications sérieuses sont tracées directement au point de départ de la grippe. Des milliers de personnes qui trainent une misérable existence aujourd'hui, le doivent aux suites de la grippe. Leur système est si affaibli et débilé, qu'elles sont incapables ou de travailler, ou d'avoir du plaisir.

Le Novoro du Dr Pierre est devenu le remède favori dans des maux de ce genre. L'expérience a démontré son mérite, non seulement comme curatif mais comme préventif de la grippe. Ce vieux remède herbeux, éprouvé depuis longtemps, n'est pas vendu par les druguistes. S'il ne se trouve pas d'agent spécial dans votre localité, écrivez au Dr Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

Les remèdes du Dr Pierre sont délivrés au Canada, libres de tous droits.

M. FRANCOIS VEUILLOT

Le vaillant apôtre de France qu'ont applaudi déjà tant d'auditoires canadiens-français, sera bientôt au Manitoba.

La fatigue oblige actuellement M. François Veuillot à interrompre, durant quelques jours, ses conférences et surtout ses voyages. M. Veuillot nous assure cependant que son voyage dans l'Ouest sera sa première préoccupation, aussitôt remis de son indisposition présente.

Nous espérons pouvoir faire connaitre, la semaine prochaine, le jour de son arrivée à Saint-Boniface et la date de sa conférence au Collège des Révérends Pères Jésuites.

M. CARVELL ET LA GUERRE

Le Canada est en guerre jusqu'au dernier coup de canon, dit l'honorable Carvell, ministre des Travaux publics. — Comment les Etats pourraient nous aider.

New-York, 16. — Le ministre des Travaux publics, M. Carvell, parlant, comme hôte d'honneur, devant le Club Canadien de New-York, a déclaré hier que le Canada resterait dans la guerre jusqu'au dernier coup de canon.

"Notre amour de la liberté, dit-il, nous a fait répondre à l'appel aux armes au nombre de plus de quatre cent mille. Nous avons perdu soixante-dix mille de nos enfants sur le champ de bataille, mais des milliers rempliront les vides jusqu'à ce que le jour de la victoire soit arrivé.

"Le plus grand problème que le Canada ait à résoudre en ce moment est la question financière. Cette année, le Canada a besoin de $600,000,000 à $700,000,000. Ceci est une somme énorme, quand on considère que le revenu annuel du gouvernement avant la guerre n'était que de $150,000,000.

"Mais le Canada va continuer, dit-il, et ses dettes viendront bien à se payer. Nous sommes dans la lutte jusqu'au bout.

"L'une des plus grandes victoires que le Canada a gagné depuis le commencement de la guerre est la prohibition de la vente et de la fabrication des liqueurs enivrantes. A partir du 30 avril, le Canada sera absolument sec.

"Le problème des chemins de fer n'est pas un problème très difficile pour nous, parce que nos chemins de fer ont assez de revenus pour s'administrer seuls. Si les Etats-Unis pouvaient seulement nous renvoyer le nombre considérable de nos wagons à marchandises qui sont de ce côté-ci de la frontière, nous serions capables de faire bien plus que nous ne faisons pour décongestionner le traffic. Il y a actuellement 15,000 wagons canadiens aux Etats-Unis de plus que le nombre de wagons américains qui sont au Canada."

Au nom de la population d'Halifax, M. Carvell remercia les Etats-Unis de l'aide prompte et efficace qu'ils ont envoyé aux sinistrés. Parmi les autres orateurs on remarquait le major Bishop, décoré de la croix Victoria, qui a abattu 45 aéroplanes allemands, et le major Nevin, l'un des deux seuls officiers survivants de tous ceux qui sont embarqués en 1914 avec le Princess Patricia.

M. Vigor Rho, membre de la Commission Scolaire de la paroisse du Sacré-Coeur, Winnipeg, récemment élu président de l'Association des Maitres-Peintres de Winnipeg. M. Rho est le seul maitre-peintre canadien-français. Il est aussi vice-président de l'Union Internationale.

L'OUEST AURA BESOIN DE 21,000 HOMMES POUR LES SEMENCES

La question de la mobolisation du travail

Ottawa, 18. — Les représentants des associations ouvrières et les représentants des Grain Growers ont discuté aujourd'hui la question de la mobilisation du travail.

Les délégués agricoles paraissent opposés à l'importation du travail des aubains. Ils sont d'opinion qu'il y a suffisamment d'hommes au Canada pour faire l'ouvrage nécessaire, à condition que les industries considérées secondaires suspendent ou diminuent leurs productions.

Il faut cependant que l'on se hâte, disent-ils. l'Ouest aura besoin de 21,000 hommes pour les semences et il n'en peut trouver chez lui que six mille.

On cite le cas de certains pays de l'Amérique du Sud où la loi oblige tout homme de 16 à 60 ans à travailler.

La difficulté en ce qui concerne l'Ouest sera de trouver du travail à ces hommes entre les semences et les récoltes.

ENROLEMENT VOLONTAIRE

Il est possible que le gouvernement revienne à ce mode de recrutement pour l'armée.

Montréal, 17. — Un ancien officier qui fut candidat du gouvernement Borden aux dernières élections a déclaré hier à notre correspondant qu'il était encore possible que le ministère en revienne à l'enrôlement volontaire pour les armées d'outremer, devant les nécessités urgentes d'alimentation, de transport, etc., qu'éprouve le service d'intendance générale. Il faut des vivres et pour avoir des vivres, il faut produire. On parle de la mobilisation de la main-d'oeuvre. Cela suffira-t-il? De plus, il parait que les dépenses d'équipement de l'armée sont énormes et que cela suffirait pour motiver la décision du ministère de ne pas apeler sous les armes plus qu'il ne faut des strictes exigences militaires de l'heure.

Ottawa, 19. — Les Etats-Unis envoient 90 millions de minots de blé de plus que leur surplus d'exportation aux alliés. Le Canada espère pouvoir en envoyer 20 millions, peut-être 25 millions. Les Alliés recevront donc 12 millions de minots des 250 millions dont ils ont besoin pour apaiser la faim des leurs.